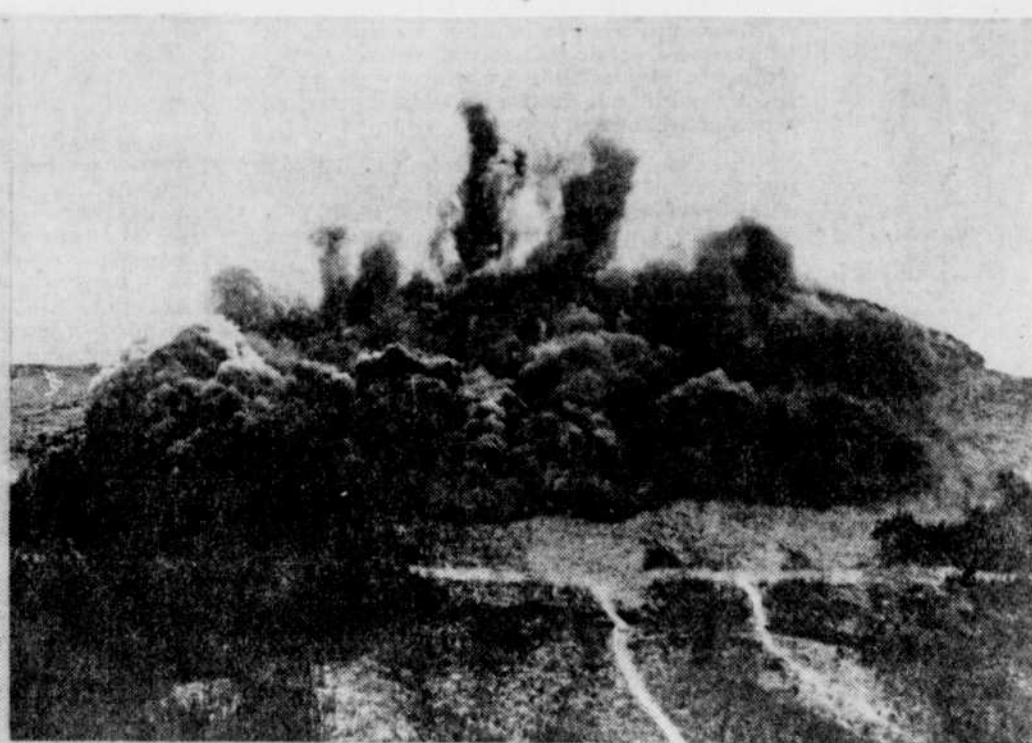
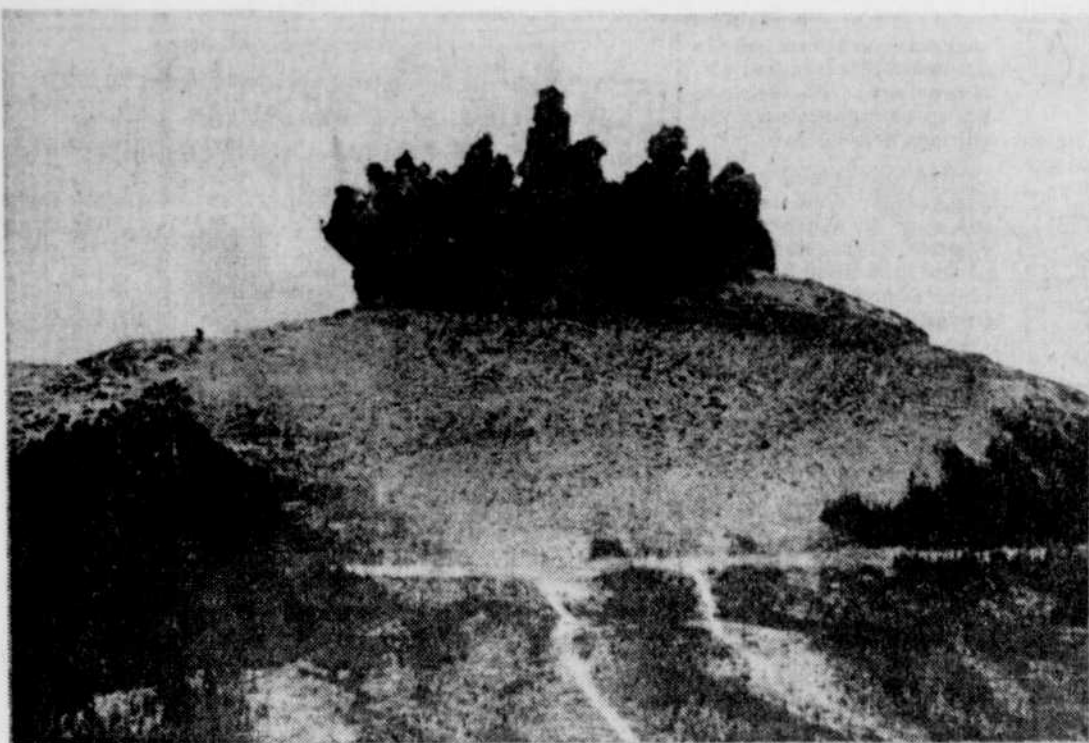




Le décapitage du Mont-Wright

Un bruit sourd retentit dans le ciel du Nouveau-Québec et, en moins d'une seconde, 1,800,000 livres de dynamite broyèrent plus de 2,200,000 tonnes de roches et de minerai de fer. Si l'explosion n'a pas été aussi

spectaculaire qu'on le prévoyait, elle a atteint son but, soutient la compagnie minière Québec Cartier.

(Détails à la page B-6)

Québec a peu de chances pour 1980...

par Alain BOUCHARD

Les chances de la ville de Québec de décrocher les Jeux olympiques d'hiver paraissent plutôt minces pour 1980, mais pourraient devenir excellentes pour 1984, 1988 ou ultérieurement.

Et, à ce titre, la démarche amorcée par Sports internationaux de Québec (SIQ) en demandant au Comité international olympique (CIO) de différer la décision qu'il doit rendre le 22 octobre constitue un geste aussi essentiel qu'opportun.

"Québec met ainsi le pied sur la carte olympique", comme le dit si bien M. Georges Labrecque, président de SIQ, et s'assure déjà des retombées publicitaires considérables en captant l'attention du monde entier. "Miami est ce qu'elle est à cause de son soleil, Québec doit se développer avec sa neige...", de lancer M. Labrecque.

Ses chances sont minces pour 1980, d'abord parce que Québec a absolument besoin de l'accord du gouvernement fédéral, de qui une réponse est attendue aujourd'hui même; et, ensuite, parce qu'il n'est pas du tout certain que le CIO

accordera le délai demandé, le choix de Lake Placid (New York) n'étant plus qu'une "question de formalité", de l'avis même de M. Willy Daume, vice-président du CIO.

Excellent pour plus tard, parce que "notre lobbying est très avancé", diront les gens de Sports internationaux et aussi parce que Québec sera maintenant dans la bonne filière.

"Les Jeux olympiques d'hiver sont l'objectif premier qui présida à la fondation de SIQ et il est maintenant certain que nous poserons la candidature de Québec pour 1984, 1988, etc. jusqu'à ce qu'on soit exaucé", d'indiquer M. Claude Bergeron, secrétaire exécutif de cette corporation publique.

Echéancier

C'est M. James Worrall, représentant du Canada au sein du CIO, qui doit déposer la requête québécoise, demain, à Vienne, où s'ouvre la 75e session du CIO, qui durera trois jours. Suivra, les 22 et 23 octobre, une assemblée générale appelée à rendre un certain nombre de décisions, dont le choix de l'emplacement des Jeux d'hiver de 1980.

Après le désistement de Chamonix (France) et de Vancouver-Garibaldi, il y a une dizaine de jours à peine, Lake Placid demeure la seule candidate encore en lice.

Et la ville de Québec demande (Suite à la page A6, 1ère col)

Il exige \$750,000 pour son silence

MONTREAL (PC) — M. Robin Austin, le fameux plaignant dans l'affaire du sucre, a offert en avril dernier à ceux qu'il accusait d'empêcher la libre concurrence, de quitter le Canada et de s'abstenir de témoigner contre eux moyennant une somme de \$750,000.

Il avait transigé cette entente avec les dirigeants de la maison Tate and Lyle, de Londres, qui représente les intérêts de Redpath Sugar, Atlantic Sugar et Saint Lawrence Sugar, les trois sociétés accusées d'avoir conspiré et fixé les prix du sucre au Canada, en contre-venant des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

A la dernière minute, après avoir laissé croire à M. Austin qu'ils acceptaient de verser les \$750,000, MM. David et Henry Tate lui annoncèrent que leur intention était de ne pas succomber à ce chantage.

C'est au cours du contre-interrogatoire de M. Austin que les conversations tenues à Londres entre ce dernier et MM. David et Henry Tate ont été produites après que le procureur des entreprises accusées eut expliqué que ces conversations avaient été enregistrées.

La veille, M. Austin avait indiqué que ses efforts pour obtenir du sucre brut sur le marché mondial avaient abouti à l'échec parce que les entreprises accusées exerçaient des pressions sur les fournisseurs mondiaux afin d'empêcher la libre concurrence sur le marché canadien.

Cliche ne veut pas trouver de témoins dans la rivière

par Gilles BOIVIN
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Dans l'une de ses plus violentes sorties contre le procureur de la FTQ-construction, Me Michel Décarie, le président de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale, le juge Robert Cliche, a invité, hier, le procureur syndical à consulter ses clients avant de contester des faits présentés par des témoins devant cette commission et à se dissocier publiquement des gestes posés par certaines personnes sur les chantiers de la baie James.

Cette colère du juge Cliche est survenue au cours de la deuxième journée d'audiences publiques à

Montréal, au moment où Me Décarie s'est levé pour contester le témoignage du chef de chantier du campement de LG-2, à la baie James, M. Laurent Hamel, qui soutenait devant la commission qu'un délégué de chantier de la section locale 791, de l'Union des opérateurs de machinerie lourde, M. Maurice Dupuis, recevait le fabuleux salaire de quelque \$1,000 par semaine.

Assisté du commissaire Bryan Mulroney, le juge Cliche n'a pas négligé de fournir des exemples précis de faits que ses clients, et notamment la section locale 791 et la section locale 144, de l'Union des plombiers, auraient cachés au pro-

cureur de la FTQ-construction, Me Michel Décarie.

"Demandez au président de la section locale 791, M. Robert Meloche (qui était alors présent dans la salle des audiences), s'il n'est pas exact qu'il a rencontré les représentants de Spino Construction à l'hôtel Skyline, de Montréal, pour discuter justement les conditions de travail et de salaires de leurs délégués de chantier à LG-2, en mars?" ont lancé le juge Cliche et le commissaire Mulroney.

Poussant plus loin, le président de la commission a souligné que c'est même au cours de cette réunion, à Montréal, que les représentants de la section locale 791 au-

raient proféré des menaces au porte-parole de Spino Construction. Cette entreprise multinationale de construction, à capital italien, est détentrice d'un important contrat à LG-2 et également au métro de Montréal.

Selon le juge Cliche, les témoignages recueillis à huis clos par les commissaires démontreraient que c'est à cette occasion (la rencontre du Skyline à Montréal) que la section locale 791 aurait menacé les représentants de Spino Construction de désordres sur leur chantier du métro, à Montréal, s'ils n'acceptaient pas les revendications syndicales à la baie James.

"Extorsion"

Le président de la commission a en outre indiqué au procureur de la FTQ-construction que la commission entendait également prendre une semaine pour entendre des témoignages publics faisant état de contributions illicites aux clubs sociaux et sportifs de certaines unions en retour d'une souplesse relative à la règle de l'étiquette syndicale.

Vous auriez avantage à discuter ce sujet avec vos clients, notamment la section locale 791 et la section locale 144, a lancé le juge Cliche à l'endroit du procureur de la FTQ-construction, laissant ainsi entendre que ces deux sections locales étaient sérieusement impliquées dans de tels gestes.

La règle de l'étiquette syndicale dans le secteur de la construction veut en effet que les travailleurs d'une union refusent de poser des matériaux ne portant pas l'étiquette de fabrication syndicale par des membres de cette même union.

Des accusations ont d'ailleurs été portées par des employeurs, lors de la première partie des audiences de la commission à Québec, selon lesquelles certains représentants syndicaux acceptaient de fermer les yeux sur cette question moyennant une compensation salariale aux clubs sociaux ou sportifs de l'union. Dans certains cas, ces "généreuses donations" auraient atteint quelque \$50,000.

Suspension d'une requête

Cette sévère remontrance des commissaires n'est, semble-t-il, pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Dès la reprise des audiences, en début d'après-midi, le procureur de la FTQ-construction, Me Décarie, a demandé à la commission de suspendre une requête écrite qu'il avait déposée en matinée, au nom de ses clients, la FTQ et le Conseil provincial des métiers de la construction.

Essentiellement, cette requête visait à permettre au procureur syndical:

1) de contre-interroger les témoins;

2) de permettre aux requérants de faire toute preuve en vue de compléter, de parfaire ou même d'infirmer certains témoignages;

3) de divulguer aux requérants toutes les informations recueillies par la commission et susceptibles de toucher les droits des requérants;

4) de permettre aux requérants d'avoir une copie de tous les témoignages à huis clos recueillis par la commission concernant la FTQ-construction.

Visiblement ébranlé par les révélations du juge Cliche et par ses précisions relatives au fait qu'il ne

(Suite à la page 6, 4e col.)

Le médiateur avait promis à Desjardins de ne rien dire

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le représentant personnel du ministre du Travail lors du conflit de la construction de l'été dernier, le médiateur Yvon Dansereau, a été mis au courant de l'émission hâtive des 130,000 chèques de vacances des travailleurs de la construction (\$46.8 millions), mais a promis de n'en parler ni au ministre Cournoyer ni à son conseiller spécial, M. Gilles Laporte.

Voilà ce qui ressort d'une conversation téléphonique tenue, le 15 juin 1974, entre M. André Desjardins, directeur général du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), et M. Dansereau. Le teneur de cette conversation a été dévoilé, hier, au cours du procès de MM. Desjardins et Jean-Claude Sureau, pour extorsion et complot.

On se souviendra que, le vendredi 14 juin, en fin d'après-midi, des

dirigeants de la FTQ-construction se rendaient à la Commission de l'industrie de la construction (CIC) et exigeaient que les chèques de paye de vacances des travailleurs de ce secteur soient émis sur le champ, soit une douzaine de jours plus tôt que prévu. Mesure qui a privé la commission d'intérêts s'élevant aux environs de \$150,000 — et qui permettait aux grévistes de poursuivre sans trop se serrer la ceinture leur arrêt de travail.

Promesse

C'est le lendemain, tandis que l'impression des chèques continuait toujours, à l'insu des autorités gouvernementales et patronales, que Desjardins a téléphoné au médiateur spécial et l'a mis au courant, en lui faisant bien promettre, avant comme après, de n'en point souffler mot au ministre Cournoyer et au bras droit de ce dernier, Gilles Laporte. Ce qui fut fait.

— "Comment me trouves-tu?" a demandé André "Dédé" Desjardins à son interlocuteur.

— "Je te trouve pas mal bon!" a répondu M. Dansereau, qui agit présentement comme représentant personnel du ministre du Travail dans le conflit des pompiers de Montréal, après avoir joué un rôle identique dans la récente grève du transport en commun dans la métropole.

A la fin d'une longue conversation, entrecoupée de rires et de références à tous les objets du culte, M. Dansereau fait remarquer en parlant de lui:

— "Je te dis que le médiateur spécial, y va en manger un christ!"

— "Je le sais, mais toi, prépare-toi", réplique Desjardins.

— "Ouais", reprend Dansereau, qui éclate de rire.

— "Je suis pas cochon. Je te le dis d'avance", poursuit le syndicaliste, qui lui rappelle ensuite sa promesse de garder le secret "parce que le téléphone de Jean (le ministre), là, pourrait arrêter toute".

"C'est Desjardins..."

C'est une autre conversation téléphonique, échangée le 18 juin, celle-ci, entre Desjardins et Paul Lapointe, directeur général du Comité des avantages sociaux de la Commission de l'industrie de la construction (un ancien membre de la section locale 144 de la FTQ), le grand manitou de la FTQ-construction répète à plusieurs reprises que tout émane de lui. Par exemple: "Oublie pas que c'est Desjardins qui a pensé à ça"; "Personne n'a pensé à ça à part moi"; "Y ont tous après décrisser. J'ai ben du fun."

Le directeur général du Conseil provincial des métiers de la construction assure, dans cette échange, que les travailleurs n'ont pas volé ces chèques, que c'est leur argent. "Quand tu prends une police d'assurance, tu peux emprunter dessus. Eux autres, ils ont emprunté sur leurs vacances."

"Pas de complicité"

Deux des témoins entendus, hier, MM. Michel Bourdon, président de la Fédération nationale du bâtiment et du bois, affiliée à la centrale rivale de la FTQ, la CSN, et

(Suite à la page 6, 4e col.)

Mgr Courchesne invita Maurice Duplessis à faire preuve d'humilité

Par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — L'évêque de Rimouski, Mgr Gilles Ouellet, a rendu public, hier, une lettre écrite en 1949 par un de ses prédécesseurs, Mgr Georges Courchesne, qui avait invité le Premier ministre Duplessis à faire preuve d'humilité pour favoriser un règlement dans le long et violent conflit opposant alors la société John Mansville d'Asbestos à ses employés.

Fidèle à la promesse qu'il avait faite, en fin de semaine dernière, après avoir assisté à la pièce de théâtre "Charbonneau et le Chef", Mgr Ouellet désirait ainsi réhabiliter dans l'histoire et dans la population celui qui fut évêque de Rimouski pendant 22 ans et dont l'image a été malheureu-

sement faussée dans la pièce théâtrale.

Samedi dernier, il avait promis de rétablir les faits, alors qu'il était l'invité des grévistes de Québec-Téléphone. Il s'était dit peiné par une scène de la pièce qui contenait un bref dialogue portant à croire que l'évêque avait succombé aux pressions du "Chef", qui lui promettait des octrois, un voyage gratuit à Rome et le pavage d'un trottoir autour de la cathédrale.

L'actuel évêque de Rimouski a sorti des archives de l'archevêché la copie de la lettre, signée de la main de Mgr Courchesne et adressée au Premier ministre Maurice Duplessis, avec une mention "personnel". Il en a distribué

(Suite à la page A6, 1ère col)

à lire

Le prix du lait

Les consommateurs n'ont connu aucun répit, depuis quinze ans, dans l'augmentation du prix du lait. Ce produit qui se situe en tête du guide alimentaire canadien, a connu 40 cents d'augmentation en 40 ans, tandis que ses substituts ou ses dérivés voyaient leur prix grimper beaucoup moins rapidement. Le lait, on est bien sûr prêt à payer pour, mais jusqu'à quand?

— page B-17



Démission et disparition

Le président de la CTCUQ, M. Yves Poisson, a tiré sa révérence vendredi dernier, en informant le personnel de sa démission. Il n'a pas été revu depuis dans les bureaux de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec et les administrateurs disent que sa présence est essentielle pour la signature de documents et de chèques.

— page B-1

sommaire

A Québec aujourd'hui	D-3
Annonces classées	D-5 à D-15
Arts et lettres	D-2 à D-4
Bandes dessinées	D-15
Bridges	D-14
Décès	D-16
Economie-finances	B-15 à B-17
Famille	C-14 à C-16
Feuilleton	D-11
Horoscope	D-15
Mot mystère	D-5
Mots croisés	D-10
Page documentaire	A-5
Patron	D-12
Sport	C-1 à C-13
Télévision	B-2

météo

Nuageux avec possibilités d'averses aujourd'hui et dégelage demain dans la région de Québec. Nuageux avec possibilités de chutes de neige dans les régions de Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles et Gaspé aujourd'hui. Dégelage demain.

— Détails, page A-2

éditorial

Un clan d'arrêt

L'industrie de la construction qui a connu une période d'activité intense au cours des dernières années connaît un ralentissement important à compter de l'an prochain. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure. Il est normal qu'après une période d'expansion aussi rapide, on traverse une période de stabilisation. C'est ce qui s'est produit à Montréal au lendemain d'Expo 67, à un moment où l'on avait atteint une sorte de point de saturation dans certains secteurs de l'économie montréalaise, en particulier en ce qui concerne la construction commerciale. C'est un peu la même situation qui se répètera au Québec. Il suffit de regarder les projets qui ont été réalisés ici au cours des dernières années, de mesurer leur ampleur, pour se rendre compte qu'on a réussi à répondre aux besoins les plus urgents et que cette période de rattrapage étant révolue il faudra se résigner à attendre que se créent de nouvelles pénuries. Notre plus grande carence résidait dans l'insuffisance de notre industrie hôtelière. On achève d'y remédier. Deux grands hôtels ont déjà été inaugurés. Quatre autres sont en chantier et seront accessibles au public au cours de l'an prochain, de sorte que personne n'est intéressé à se lancer dans de nouveaux développements à moins que les circonstances ne l'exigent. Le gouvernement de la province, qui avec la construction de la cité parlementaire a été un des plus grands moteurs de l'expansion des récentes années, veut se donner le temps de planifier ses prochains mouvements et il semble devoir se contenter pour le moment de louer les espaces dont il aura besoin plutôt que de se lancer dans de nouveaux projets, d'autant plus que sa politique de concentration autour de l'édifice du Parlement a été vivement critiquée et a contribué à créer des problèmes de circulation qu'on n'a pas tellement intérêt à aggraver. Dans le secteur de l'habitation, il est probable qu'on assiste à une pause et qu'on hésitera avant de construire de nouvelles conciergeries. Tout dépendra de la demande.

Pour ce qui est des édifices à bureaux les besoins ne sont plus aussi impératifs qu'ils l'étaient il y a une couple d'années et que lorsqu'ils auront été totalement comblés on vivra l'expérience actuelle de la ville de Montréal, car c'est dans ce domaine bien particulier que l'activité est actuellement la plus considérable. Le secteur le plus gravement touché est et sera encore pendant un certain temps celui de la

construction domiciliaire. Le recul prend des proportions inquiétantes un peu partout à travers la province et on est en voie de créer une pénurie qui conduira à une surenchère dont feront les frais tous ceux qui sont en quête d'un logement. Le coût de la construction et les taux d'intérêt sont tels qu'il est devenu quasi prohibitif pour la majorité des gens d'accéder à la propriété. Et les villes de périphérie dans les grands centres où la construction domiciliaire a atteint un point de stagnation seront bientôt aux prises avec des problèmes considérables. Il y a une urgence pour les gouvernements de provoquer un déblocage dans ce domaine, car la situation deviendra rapidement dramatique pour beaucoup de familles.

Il faut aussi considérer les effets de ce ralentissement sur l'économie en général. On connaît les problèmes de l'industrie du sciage et l'inquiétude qui y règne, inquiétude qui n'a pas été entièrement dissipée par les mesures annoncées récemment par le président des États-Unis, car pour nombre de travailleurs de ce secteur plane encore la menace de mises à pied et il semble qu'on n'a pas intérêt dans le moment moins que jamais à maintenir une politique qui ne peut qu'accentuer le chômage. Les villes de banlieue de l'agglomération québécoise sont directement concernées par cet aspect du problème. A Sainte-Foy en particulier la crise prend des proportions dramatiques. Alors que l'an dernier on mettait en construction près de 1,500 unités de logements d'une valeur de onze millions de dollars, cette année on n'en a enregistré que 44 unités pour une valeur de moins de \$200,000. Et ainsi se crée une rareté de logement qui frise la crise.

Quant aux autres secteurs de la construction, même si les projets sont moins nombreux et d'une valeur beaucoup moins considérable, restent à compléter plusieurs chantiers très importants qui assureront du travail à des centaines de travailleurs pour quelques mois encore. Mais après qu'arrivera-t-il? Il y a certes des projets dont la réalisation se prolongera pendant toute l'année et d'autres qui seront lancés avec le printemps, mais il est évident que l'industrie de la construction dans notre milieu a connu ses meilleurs jours et qu'il s'écoulera un certain temps avant qu'on assiste à une reprise aussi importante que celle que nous avons vécue depuis cinq ou six ans.

Raymond DUBE

Précédents et répétitions

La politique, on le dit, se répète presque toujours, en quelque pays qu'on soit. S'il y a des répétitions, il y a rarement des précédents. On pourrait en citer, même au Canada. Ainsi, par exemple, quand aux dernières élections complémentaires dans le comté de Johnson, un candidat de l'Opposition se fit élire contre le gouvernement en place, c'était la première fois que cela se produisait depuis 40 ans. Il paraît que depuis 1934, le gouvernement du Québec avait toujours réussi à l'emporter, mais dans les autres provinces il est apparu au cours des temps identiques, que le gouvernement au pouvoir a très souvent perdu des élections partielles. De plus, ce fut très fréquent au niveau fédéral, surtout. Chacun a ses habitudes, et ce n'est pas toujours de l'inédit.

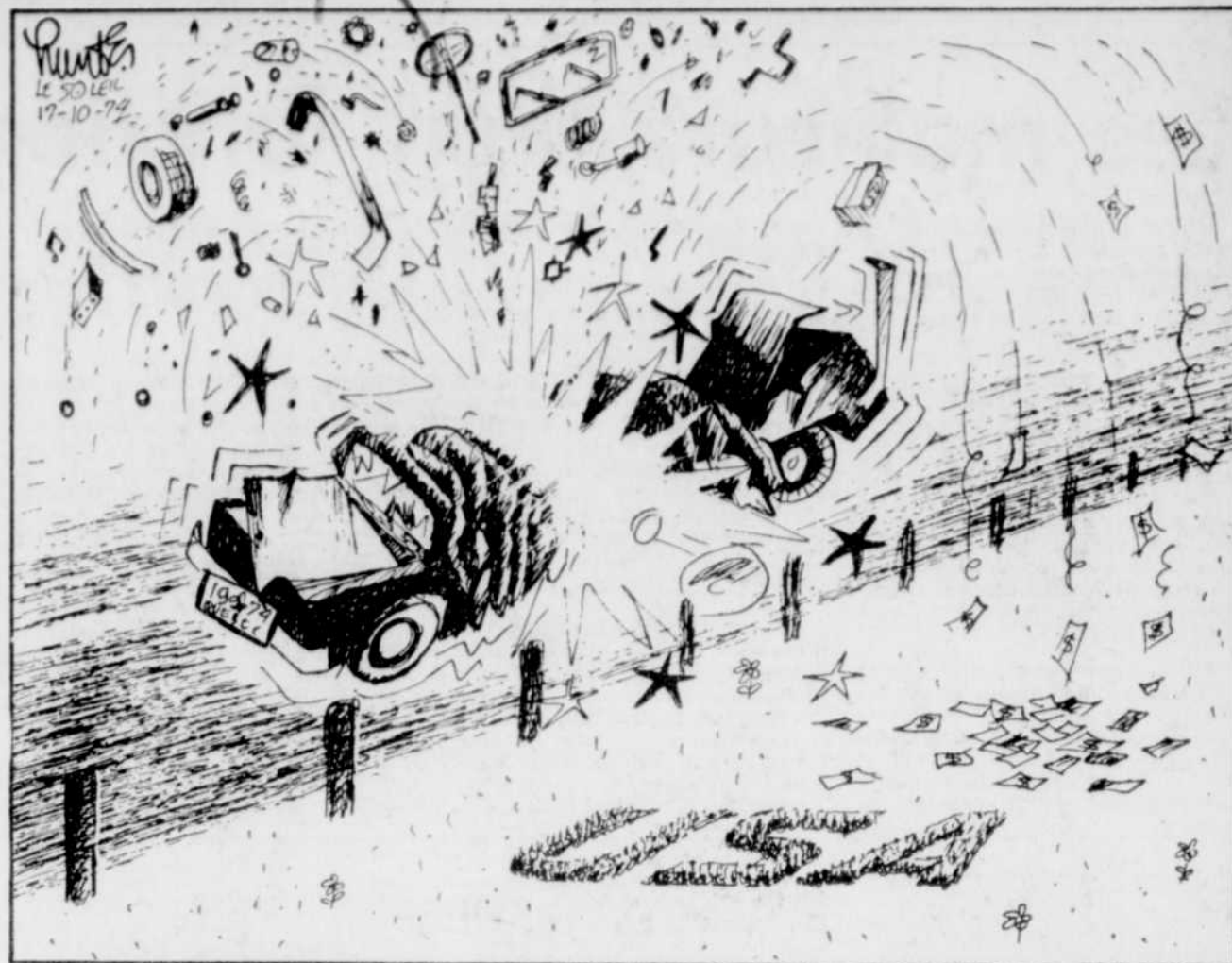
Dans le cas des dernières élections de Londres, on a dit qu'il fallait remonter encore plus loin pour voir un gouvernement garder le pouvoir avec une aussi petite majorité que les deux ou trois voix actuelles du régime Wilson: ce serait en 1910, au temps peut-être d'Asquith, de Campbell-Bannermann ou de Ramsay Macdonald. Si Wilson se maintient au pouvoir avec cette fragile majorité jusqu'en 1979, il aura établi un nouveau record en ce siècle et s'approchera de ceux du libéral Gladstone et du conservateur Salisbury au siècle dernier. Les deux avaient "régné" presque quinze ans. Au 20^e siècle, le conservateur Baldwin fut premier ministre à trois reprises, mais le conservateur Churchill, deux seulement. Le parti libéral de Thorpe n'ayant pas réussi la percée escomptée, comme au début du 20^e siècle, au moment le plus accentué de son radicalisme, on pense que les Britanniques ont surtout rejeté l'idée de ressusciter "l'unionisme" comme il fleurissait alors. La politique dite "d'union nationale" d'ailleurs avait réussi à rétablir une certaine stabilité en Grande-Bretagne, Londres ne cessant de trébucher de crise en crise politique ou économique. Elle servit de litige au travailleur, tel qu'on le connaît aujourd'hui. Il semble que le travaillisme sera obligé de se faire conservateur pour se maintenir. Sagesse prime richesse.

A l'approche des élections en Grèce, par ailleurs, on a l'impression que l'ère caramanienne va réussir son pari. Il semble que le destin d'un Caramanlis soit de dénouer ce que des régimes militaires avaient noué avant lui. En effet, l'ancien premier ministre grec avait été chargé d'assumer le pouvoir — après — la dictature du maréchal Papagos au lendemain de la guerre civile en Grèce. Il forma alors un "rassemblement" du peuple grec, parti qui prit le pouvoir en 1952. Le gouvernement Caramanlis qui lui succéda put durer une dizaine d'années. En ce siècle, la Grèce avait aussi connu la dictature du général Metaxas qui s'était fait proclamer chef du gouvernement à vie en 1938. La guerre devait déranter ses plans. Les élections de novembre en Grèce laissent percer cependant un certain suspense difficile à définir, vu le tempérament politique des Grecs. La scission Caramanlis-Mavros paraît en être un avant-goût. Reste à voir ce qui en sortira du scrutin.

D'où la prudence de Washington et l'à-propos de la victoire du président Ford avec son veto contre l'interdiction de l'assistance militaire américaine à la Turquie. Il faut comprendre sans doute alors que la question de l'OTAN prime celle de Chypre dans l'immédiat. C'est en somme une répétition du scénario qui dans le contexte de la politique mondiale paraît s'établir à chaque décennie et met tantôt en opposit, et depuis son accession à l'ONU, Pékin. Mais de fait, comme toujours, en cet automne froid, le sort du monde se joue autour de la "Mare Nostra", entre Paris, Londres, Moscou, Washington et Pékin. La France vient de larguer toute une escadre qui traversera cette mer pour aller affirmer "la politique du pavillon" sur les autres mers du monde qui jalonnent la route de son pétrole. Partie de Brest, elle voguera vers l'océan Indien et voudra narguer les flottes britanniques, soviétiques et américaines qui s'y trouvent, font des escales dans les îles du secteur et y établissent des bases navales nouvelles. Tout cela promet... de faire voir des choses déjà vues.

A. TREMBLAY

Fais ce que dois



l'opinion du lecteur

La chasse (aux-motards-sans-casque) est ouverte

Dimanche, le 6 octobre dernier, un jeune motocycliste de 19 ans, Yvon Boudrault, fut sérieusement blessé à la suite d'une collision avec une voiture-patrouille de la police de Québec.

Je crois que l'on peut honnêtement s'interroger sur la façon de procéder des policiers de notre ville en cette occasion.

Le motard était poursuivi depuis quelques minutes par une dizaine de policiers qui avaient jugé qu'il fallait à tout prix arrêter (dans les deux sens: stopper et mettre en état d'arrestation) le jeune homme pour une grave effraction: le motard circulait sans casque protecteur!

Aux grands maux, les grands moyens: devant la gravité de l'offense, les policiers décidèrent d'aller de main forte devant l'obstination du "dangereux criminel". Deux des six (6) voitures de police s'engagèrent à sens inverse de la circulation sur la rue Saint-Jean, artère qui est, comme tous les Québécois le savent, à sens unique ouest-est après la rue Turnbull. Le motard et les policiers venant à sa rencontre filaient à vive allure et ce qui devait arriver arriva: la voiture de police heurta de front la motocyclette dont le conducteur fut propulsé dans les airs avant de retomber sur la chaussée quelque 68 pieds plus loin!

Devant ces faits dont je fus, avec quelques personnes, témoin, n'y a-t-il pas lieu de s'interroger sérieusement sur l'action des policiers de la "sûreté" (sic) municipale? Je le crois, tout comme les autres témoins de l'accident.

Le fait que le jeune homme roulait sans casque protecteur justifiait son interpellation par les policiers, de même que la poursuite qui s'engagea devant le refus du motard de s'immobiliser.

Mais cela justifiait-il:

1. que deux (2) voitures de policiers s'engagent à sens inverse de la circulation, sur une rue aussi achalandée que la rue Saint-Jean, et à aussi vive allure (des quelque 85 pieds de freinage de la voiture-patrouille avant l'impact démontrant à quelle vitesse elle roulait à l'encontre de la circulation)?

2. que ces policiers mettent ainsi en danger la vie de quelconque automobiliste roulant ouest-est sur une artère dont chacun sait qu'elle est à sens unique après Turnbull et en profite à cet endroit pour accélérer?

3. que ces mêmes policiers se dirigent face au motard dans l'intention peu équivoque de le heurter (malgré le recul de quelques pieds subi par la voiture-patrouille après l'impact, cette dernière s'immobilisa à sept pieds et demi (7½) du trottoir de gauche, direction ouest)?

Voilà, à mon avis, une bien curieuse façon de démontrer à un jeune qu'il est dangereux de circuler sans casque protecteur en motocyclette! C'est une leçon de

chose cruelle à admettre pour le motard qui repose depuis ce temps à l'Hôtel-Dieu avec un bras fracturé et de multiples et profondes coupures.

Et que dire de la déclaration de lieutenant Blouin (qui, je l'espère, a mérité ses galons de lieutenant avec des actions plus éducatives) qui, sentant la soupe chaude, s'empressa de justifier l'action de ses policiers en soulignant que ceux-ci avaient simplement dressé un barrage et laissé suffisamment d'espace au motard pour passer (voir Le

Journal de Québec, lundi 17 octobre 1974, p. 14!)

En plus de contredire la déclaration des témoins de l'accident, comment alors peut-on expliquer:

1. que la voiture de police freinait toujours au moment de l'impact (des traces de freinage et de dérapage en font foi);

2. que la motocyclette a heurté de front l'automobile (contrairement à ce que laisse croire la position du véhicule après le choc qui l'a fait dérapier et reculer de 4 pieds);

3. que la voiture impliquée vint heurter la motocyclette à l'extrême gauche de la voie (l'automobile, malgré le recul de l'impact, s'immobilisa à moins de huit (8) pieds du trottoir de gauche).

Le jeune Boudrault a certainement compris que ce n'est pas de cette manière qu'on devient un héros. J'espère tout simplement que les policiers présents auront compris la même chose pour eux-mêmes...

Yves Laliberté
1159, chemin Ste-Foy
Québec

Deux millions donnés pour stérilisation: et grande modération pour des médicaments indispensables

Honorable Claude Forget
Ministre des Affaires sociales,
Cité Parlementaire,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Pourriez-vous s'il vous plaît par la voix du Soleil et de la télévision répondre aux questions suivantes:

1) Pourquoi votre ministère a-t-il accepté de payer si généreusement l'année dernière, d'après un article paru sur le Soleil page B-3, le 12 octobre 74, la somme de \$2,095,385 pour 21,282 ligatures, 8,460 vasectomies, 2 à 3 jours d'hospitalisation, \$80.00 par chambre ordinaire. Sauf les cas d'intervention par laparoscopie, et de ce fait, les vrais malades attendent leur tour pendant des mois.

2) Auriez-vous l'obligeance, si ce n'est pas trop vous demander de dire à la population, combien ont coûté les deux livres pour chaque médecin: deux livres pour chaque pharmacien, avec très belle reliure; la machinerie pour imprimer l'entrée des médicaments vendus; plus le travail d'un an et demi que vos pharmaciens et médecins ont eu pour préparer une liste de médicaments très incomplète, juste les remèdes simples.

Nous avons le droit n'est-ce pas de savoir parfois les détails de l'usage que l'on fait de l'argent qu'on nous réclame.

3) Pourquoi vos pharmaciens et experts s'obstinent à refuser d'ajouter sur leur liste incomplète des médicaments indispensables pour l'artériosclérose cérébrale. Ceux-ci doivent sans doute savoir par cœur tous les effets bénéfiques des médicaments qu'ils ne veulent pas ajouter sur cette liste. Alors je ne doute pas qu'ils vont trouver dans leur science générale et compétence expérimentale un médicament pour éviter qu'il se forme un caillot de sang au niveau du cerveau, et provoquer soit la paralysie ou la perte de la vue. Etant donné qu'il y en a aucun sur votre liste.

Les effets bénéfiques de certains médicaments ne laissent plus de doute. Des médecins très consciencieux qui n'ont pas juste une science théorique de la médecine, mais à leur crédit de nombreuses années de pratique les ont

recommandés à maintes reprises. Mais sur différents prétextes, on fait fi de leurs demandes. Croyant sans doute avoir à discuter avec des ignorants quand il s'agit de simples citoyens.

Ils sont experts sans doute vos fonctionnaires, pour financer votre budget du ministère.

Experts pour prévoir qu'il reste des millions pour des stérilisations et financer des dépenses pour de la paperasse. C'est vraiment casse-tête.

Je m'excuse, Monsieur le Ministre pour ce petit surcroît de travail. Croyez à ma gratitude pour la sincérité avec laquelle je présume vous allez dire la vérité à la population, payeurs de taxes qui préféreraient certainement faire servir cet argent à des fins plus utiles, pour nos frères défavorisés d'Outre-Mer. Et plus près

de nous, les pauvres qui doivent se contenter d'une mince parcelle du montant que vous recevez par mois.

Est-ce que vous avez songé, monsieur le Ministre, à consulter vos experts, pour savoir s'ils vous garantissent que ces stérilisations et pilules anticonceptionnelles vendues à la pelle, n'auraient pas sur le psychisme des effets secondaires sur ces clients stérilisés, et sur la population qui va se retrouver avec juste des vieillards vers l'an 2030, si la natalité continue. C'est toujours prudent n'est-ce pas de s'assurer que ces interventions ne feront pas tort.

Vous remerciant à l'avance de votre bonne attention, monsieur le Ministre, je demeure,

Bien à vous,
Bernadette Labbé,
Mgr Gosselin,
Lévis.

Le revenu des ingénieurs

L'Honorable Ronald Basford
Ministre du Revenu National
Chambre des Communes
Edifice du Parlement
Ottawa, Ontario K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Je prends connaissance ce matin d'un communiqué de l'agence Presse Canadienne au sujet des revenus des Canadiens pour l'année 1972.

On peut y lire que votre Livre vert attribue un revenu moyen annuel de \$25,477 aux ingénieurs et architectes, qui viennent au quatrième rang après les médecins, les avocats et les dentistes. Qui plus est, au Québec, on cite que les ingénieurs et architectes viennent au deuxième rang avec un revenu annuel moyen de \$34,301; quelle entorse à la vérité!

Depuis sept ans que je vous écris à ce sujet, je ne peux que constater l'immuabilité de la chose publique. S'il n'y a aucun moyen de vous convaincre que de tels chiffres sont de nature à nuire à notre profession, vous pourriez à tout le moins les qualifier de façon à éclairer un peu plus le public sur la catégorie exacte à laquelle appartiennent ces professionnels, ingénieurs et architectes.

Il y a au Canada environ 80,000 ingénieurs dont quelque 10% sont dans le domaine de la pratique privée et possèdent leurs propres bureaux; tous les autres sont salariés. Le

revenu moyen annuel de \$25,477 que votre Livre vert attribue aux ingénieurs et aux architectes ne s'applique réellement qu'à ceux qui possèdent un bureau de génie-conseil ou d'architecte-conseil et il ne peut qu'en être de même pour ceux du Québec.

En 1972, le revenu annuel moyen des 16,000 ingénieurs du Québec se situait à \$17,000, et celui de tous les ingénieurs canadiens (y compris les ingénieurs-conseils) se situait aux environs de \$17,160. Il est sans doute flatteur pour nous, du Québec, de nous voir attribuer une hausse de quelque 100%. La réalité est tout autre, cependant, et le public a droit à la vérité et non à une information tronquée, qui donne bonne conscience aux employeurs d'ingénieurs et nuit aux efforts de nos membres qui tentent d'obtenir une rémunération plus à la hauteur des services qu'ils rendent à la société.

Je me répète sans doute, puisqu'il y a plusieurs années que je fais les mêmes représentations, mais je vous demande de prendre les mesures nécessaires pour qu'enfin vos statistiques annuelles soient présentées sous leur vrai jour, même si ça fait mal!

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire
Robert Masse, ing.
1100-2075, rue Université
Montréal.

Québec a peu... (Suite de la première page)

justement au CIO de lui accorder un délai de 20 à 30 jours avant d'exaucer la demande de cette ville américaine.

"Tout ça parce qu'on a nettement senti que le CIO souhaitait qu'une deuxième candidature s'ajoute à celle de Lake Placid", dira encore M. Bergeron.

Québec a demandé ce délai dans le but d'étudier les implications techniques et financières de sa candidature possible et ensuite de la préparer, advenant qu'elle décide de foncer.

"Nous avons toujours gardé le silence par éthique olympique, aussi longtemps qu'a été maintenue la candidature de Vancouver. Et voilà que le désistement de celle-ci précipite les événements..." font observer les dirigeants de SIQ.

Moins de \$50 millions

Il en coûterait moins de \$50 millions à la ville de Québec d'organiser les Jeux d'hiver de 1980, selon une toute première projection de M. Labrecque. Les exigences précises du CIO détermineraient, en dernier ressort, le coût final du projet.

"Québec dispose déjà de 80 pour cent de l'équipement nécessaire, ce qui n'était pas du tout le cas de Denver, au Colorado (qui s'est désistée par suite d'un référendum) et de Vancouver-Garibaldi", soutient SIQ.

Seules les pistes de luge et de bobsleigh seraient des additions vraiment rendues nécessaires par l'organisation des Jeux olympiques, affirme M. Labrecque. Les projets déjà en cours au mont Sainte-Anne régissent le cas du ski nordique et du

saut à skis, poursuit le président de SIQ, tandis que le ski alpin serait présenté à Petite-Rivière-Saint-François, "où, dit-il, les montagnes sont appelées à être exploitées d'une façon ou d'une autre". En cela, M. Labrecque fait notamment allusion aux sommes déjà consenties par le gouvernement provincial pour certains travaux préliminaires.

L'essentiel des autres disciplines olympiques d'hiver regroupe le hockey, le patinage de vitesse et le patinage artistique.

Sports internationaux de Québec estime que la capitale provinciale est déjà fort bien pourvue en hôtellerie, en transports... "et en individus prêts à mettre l'épaule à la roue", dira M. Labrecque.

Tandis qu'environ 130 nations sont impliquées dans les Jeux olympiques d'été, à peu près 45 participent régulièrement aux Jeux d'hiver.

C'est Sapporo, au Japon, qui a présenté les Jeux d'hiver de 1972 tandis qu'Innsbruck, en Autriche, a obtenu ceux de 1976.

"C'est sérieux"

Même s'il admet penser à long terme, M. Labrecque déclare que les intentions de SIQ pour 1980 sont "on ne peut plus sérieuses. Que le CIO nous accorde le délai demandé et je vous garantis une candidature extrêmement solide", dit-il.

Ce projet a déjà l'appui de la ville de Québec et de la Province, dont le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, fut l'un des fondateurs de Sports internationaux de Québec.

"Et nous sommes confiants d'obtenir une réponse positive d'Ottawa, poursuit M. Labrecque. Mais si le gouvernement fédéral nous indiquait l'inopportunité de notre demande pour 1980, ajoute-t-il, nous comprendrions très bien son attitude".

Parce que, justement, il y aura déjà eu les Jeux d'été de 1976, à Montréal!

Cet accord demandé à Ottawa vise les mêmes avantages consentis à Vancouver-Garibaldi, avant son désistement. Grosso modo, il s'agit du même appui d'organisation accordé à Montréal pour les Jeux de 1976.

"Car je ne suis pas du tout gêné d'emprunter ce qui fonctionne très bien", de dire M. Labrecque en parlant de l'émission de médailles et de timbres et de l'organisation de la loterie olympique.

Il fut impossible, hier, de faire confirmer par le gouvernement fédéral qu'il doit fournir une réponse dès aujourd'hui aux dirigeants de SIQ. Le correspondant du Soleil à Ottawa a toutefois pu vérifier l'existence d'une correspondance entre SIQ et le bureau du premier ministre Trudeau.

"Tout compte fait, de conclure M. Labrecque, nos démarches nous permettront tout au moins d'augmenter nos chances d'obtenir les championnats mondiaux de ski nordique (demandés officiellement à Falun, en Suède, il y a quelques mois) et de mener d'autres grands projets internationaux à bon terme".

La police se prépare

par Louis TANGUAY

Sans être certains qu'une foule aussi importante envahira Québec pour protester contre la loi 22, les policiers de la capitale se préparent à faire face à 20.000 manifestants, samedi.

Ce chiffre, avancé par un officier supérieur de la police municipale, sert de guide aux préparatifs né-

cessités par la présence d'autant de monde autour du parlement et au spectacle du Colisée.

On était, hier, à mettre la dernière main au plan d'action par lequel les forces policières devront notamment interdire la circulation automobile dans certaines rues, pour éviter les engorgements.

Sans pouvoir dire le

nombre exact d'agents qui devront être de service pour l'occasion, ce chiffre n'étant pas encore établi de façon définitive, un porte-parole de la police municipale a toutefois affirmé qu'il s'agissait d'effectifs "imposants".

Du côté de la Sûreté du Québec, chargée de la protection des édifices du

parlement, il a été impossible de savoir quelle importance on accorde à l'événement.

On a toutefois confirmé que des membres de l'unité d'urgence seront sur place, sans préciser l'ampleur du détachement.

Cliche ne veut pas... (Suite de la première page)

voulait pas que des témoins de la commission "finissent dans la rivière des Prairies". Me Décaray a demandé une suspension de sa requête pour fin de consultation avec ses clients.

La commission a consenti à la demande du jeune avocat mont-réalais tout en soulignant qu'il s'agissait là d'une procédure qui était juridiquement inusitée.

Les événements de mars 1974

Par ailleurs, les procureurs de la commission ont fait entendre les témoignages de quatre personnes, hier, relativement aux incidents violents qui ont entraîné la fermeture du chantier de LG-2, le 21 mars, et causé quelque \$35 millions de dommages.

Le chef de chantier de LG-2, M. Laurent Hamel, est venu raconter sa version des faits survenus lors des jours qui ont précédé et suivi ces incidents (sac des chantiers et fermeture). La description faite par M. Hamel coïncide avec la relation de cet événement qui avait été faite devant le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage.

L'enquête du commissaire Delage, menée au lendemain des événements de mars, avait conduit à la mise en accusation et à la condamnation à 10 ans de prison de M. Yvon Duhamel. Ce dernier, qui

agissait alors comme agent d'affaires de la FTQ-construction au campement de LG-2, avait été l'âme dirigeante de ces gestes malheureux.

M. Hamel a expliqué comment ces incidents étaient nés de l'expulsion d'un délégué de chantier FTQ, M. William Saint-Onge, qui avait battu un travailleur CSN et du refus des représentants de la FTQ-construction de laisser deux travailleurs CSN sur les chantiers de l'entrepreneur Lamothe, à la baie James.

Par la suite, un enquêteur de la section des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec, le caporal Jean Chalin, est venu déposer devant la commission diverses photographies montrant le campement de LG-2, les dortoirs en flammes, le bris des trois génératrices et des conduits d'eau et d'égouts.

Curieusement, le caporal Chalin, dont le témoignage avait été très précis jusque-là, s'est cependant dit incapable de donner le nom du photographe qui avait pris ces photographies sur le vif. "Je ne me souviens plus de son nom", a répondu le policier à une question en ce sens.

Quelques-unes de ces photos avaient cependant été prises par un travailleur du campement de LG-2,

membre de la section locale 791, de l'Union des opérateurs de machinerie lourde. Ce dernier est venu témoigner devant les commissaires que c'est bien Yvon Duhamel qui conduisait le béliet mécanique qui a renversé les génératrices et endommagé les conduits d'eau et d'égouts. Ce dernier, M. Maurice Lavoie, avait déjà témoigné également devant le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage. Son témoignage avait cependant été recueilli à huis clos. Il a accepté de le faire publiquement devant la Commission Cliche.

Par la suite, un pilote d'avion de la compagnie Air Brazeau, M. Rodrigue Arsenault, qui se trouvait sur les lieux lors du sac de LG-2, est venu confirmer certains faits signalés par MM. Hamel, Chalin et Lavoie. Il a souligné en outre avoir eu une discussion avec le délégué de chantier de l'Union des travailleurs en électricité (FTQ), M. Ghislain Lalonde, à la suite des événements violents. M. Lalonde lui aurait alors reproché d'avoir survolé le chantier à basse altitude pour permettre aux policiers de constater ce qui s'y passait.

"Je lui ai répondu que la baie James était une poule aux oeufs d'or et qu'il était en train de tuer la poule", a conclu M. Arsenault.

Le médiateur avait... (Suite de la première page)

André Bergeron, secrétaire général de la Commission de l'industrie de la construction, ont déclaré que, lors de l'assemblée spéciale de la commission, convoquée pour étudier l'affaire, le 19 juin, Desjardins a affirmé qu'il n'y avait eu aucune complicité de l'intérieur.

"La FTQ a agi seule, sans aucune complicité de la part de la commission. C'est la FTQ qui est en lock-out. On prend les moyens qu'on veut. On n'est arrangé avec person-

ne en dedans. La FTQ n'a besoin de personne pour faire ce qu'elle a à faire."

Selon M. Bourdon, André Desjardins aurait même juré cette assertion sur la tête de ses enfants.

M. Bergeron a précisé, pour sa part, que le jour de l'émission des chèques, il est entré dans le bureau du directeur général de la commission, M. Jean-Louis Renaud, et que l'atmosphère était assez détendue.

Pas de brouhaha. Et personne ne lui a demandé d'avertir les autorités ou le ministre.

Par ailleurs, le directeur général de la Fédération de la construction, M. Michel Dion, membre patronal de la commission, a affirmé, hier, qu'à l'assemblée spéciale du 19 juin, André Desjardins a félicité M. Renaud "de sa décision d'émettre les chèques de paye de vacances" des ouvriers.

Mgr Courchesne... (Suite de la première page)

quelques photocopies à l'intention des médias d'information et Le Soleil en fait la publication intégrale à la page A-5 du journal.

L'art dramatique se bâtit sur le contraste et caricature inévitablement les personnages qu'il fait revivre, a reconnu Mgr Gilles Ouellet, qui a de plus remarqué la qualité artistique exceptionnelle de la pièce jouée par la troupe de Jean Duceppe. Tout spectateur peut être facilement tenté d'accueillir cette pièce comme un document historique de pure vérité, a signalé, hier, l'évêque, en faisant % l'observation suivante:

"Ceci est particulièrement vrai à Rimouski, où plusieurs spectateurs, qui avaient connu Mgr Courchesne, ont été navrés de ne pouvoir le reconnaître dans la pièce. Beaucoup d'autres, plus jeunes ou nouveaux venus dans la région, n'auront pour seule image que le souvenir d'un homme opposé à la grève d'Asbestos et servilement lié au Premier ministre du temps".

Par souci de vérité et par respect pour la mémoire de son prédécesseur, Mgr Ouellet a donc publié le document dans lequel Mgr Courchesne a pris des positions fermes, à son avis. Il fit ainsi remarquer que Mgr Courchesne avait déclaré de façon non équivoque que la grève à Asbestos était "illégale mais juste".

Mgr Courchesne annonçait la parution d'une lettre collective des évêques concernant les conditions de travail et la doctrine sociale de l'Eglise. Il prévenait le puissant premier ministre que "les évêques ne laisseront pas s'accréditer la légende que l'Eglise cède à l'ascendant du capital jusqu'à sacrifier les travailleurs".

"Quand la légalité ne sert pas au bien commun, elle perd sa valeur morale et fait plus de mal que de bien. La loi doit être une mise à l'ordre de la raison, promulguée pour le bien commun. Dans le cas présent, il y a lieu d'examiner si l'autorité civile ne doit pas recourir à l'appui

du principe de la justice sociale plutôt qu'à la légalité de valeur tellement discutable?"

Mgr Courchesne, subtile, mentionnait aussi qu'il n'y a guère d'avantages à s'obstiner jusqu'à provoquer une lame de fond. Il invitait le Premier ministre à abandonner l'exigence d'un "arbitrage sans pouvoir d'exécution" en faveur d'une négociation directe entre les parties.

Enfin, un dernier paragraphe d'une belle valeur:

"Je vous prie de croire que je prie tous les jours pour vous. Permettez à un homme d'Eglise, qui devient un vieillard, de vous dire qu'à certains moments l'exercice de l'autorité demande plus d'humilité que n'en exige même le respect de la loi. Je suis convaincu que votre piété envers Saint-Joseph vous inspirera l'acte d'humilité qui s'impose en ce moment à votre conscience d'homme d'Etat".

GRAND DUKE

UNE DES TROIS PLUS GRANDES VODKA DU MONDE À \$6.05

Une vodka?
Tiens bien
ma tuque,
on va prendre
un grand
duc.



"Les résultats d'une recherche nous permettant de faire cette affirmation sont disponibles en écrivant à:
Service aux consommateurs
a/s Walter Trudeau
Les Distilleries Corby Ltée
Case Postale 308
Succursale B, Montréal



Tous les produits Secrestat répondent à des standards de haute qualité et sont contrôlés par des spécialistes possédant une longue expérience du vin.

Les vins Secrestat sont préparés par la Maison Secrestat Limitée, membre de la grande famille Secrestat établie en France depuis 1851.

*Pica, vin rosé	\$2.20
**Chantilly, vin blanc	\$1.65
**Chambord, vin rouge	\$1.65
Cold Duck	\$2.45
Sangria, saveur de fruits naturels	\$1.90
*Aussi disponible en format de 80 oz	
**Aussi disponible en gallon	

allons voir si le vin est bon...

La loi 22 n'a rien changé (F.-A. Angers)

par Raymond BRANCON

"Le gouvernement du Québec, en faisant adopter le bill 22 par les 102 députés libéraux à sa dévotion, ne change en fait rien en proclamant le français seule langue officielle au Québec, parce que, dans une série d'artifices, il maintient, dans deux articles de cette loi controversée, la position effective — et immuable — de l'anglais dans notre province."

Devant l'Association des étudiants en sciences de l'université Laval, M. François-Albert Angers, de Montréal, leader du Mouvement Québec français, a affirmé que le bill 63, en octobre 1969, n'avait pas davantage réglé cette question de la langue officielle. Quant au bill 22, il ne fait, selon lui, que renforcer les positions de la minorité anglophone en admettant "de facto" l'anglais comme langue officielle, à travers tous les cas d'exception qui seront à la portée du ministre de l'Éducation. En un mot, c'est une politique de large tolérance linguistique que concrétise et légalise, par le bill 22, le gouvernement Bourassa. M. Angers est d'avis que seule une loi constitutionnelle peut faire du français l'unique langue officielle du Québec.

Le gouvernement n'a tenu aucun compte des 147 mémoires de divers organismes publics ou parapublics déposés devant le comité parlementaire et s'opposant à certains articles du bill 22, que le législateur a rendu à dessein fort complexe. "Pour mieux tromper le peuple", affirme le leader du M.Q.F. C'est ainsi que, selon M. Angers, le gouvernement a rendu légal le bilinguisme, qui pourtant ne figure nulle part dans la constitution du Québec.

C'est la consécration, par la loi 22, du droit de domination des anglopho-

nes, a déclaré M. Léo Jacques, président de la section de Québec du Mouvement national des Québécois, mais le gouvernement peut s'attendre à la résistance inlassable de notre peuple en vue de réunir les éléments de sa libération nationale sur le plan linguistique. Nous lutterons jusqu'au bout contre cette loi inique qui lèse gravement les intérêts de la communauté francophone."

Quelques voix discordantes sur certains points se sont élevées dans la salle, par exemple celle de cet étudiant qui a posé une interrogation lourde de sens: "Ici, à l'université Laval, on étudie dans des livres anglais pour accéder à une carrière libérale d'avenir, c'est-à-dire bien rétribuée, alors que dans le même temps, le Mouvement Québec français mène une lutte d'arrière-garde, après l'adoption du bill 22, en vue de faire admettre le français comme seule langue officielle. Quelle peut être, dans ces conditions, la portée réelle de la "guérilla" linguistique qu'on entend mener, envers et contre tout? Il y a là un divorce total dans la mentalité québécoise contemporaine, qui semble poursuivre des buts fort opposés quant à ses possibilités de les réaliser, dans un avenir plus ou moins lointain."

Question chargée de tant d'ambigüités qu'elle est restée sans écho, la réunion d'information, touchant d'ailleurs à sa fin. Rappelons que des milliers de Québécois de toutes les régions de la province convergeront vers le parlement de Québec, samedi prochain, en fin d'après-midi, dans une manifestation de masse organisée par le Mouvement Québec français, afin de faire pression sur le gouvernement pour qu'il reconsidère le fameux bill 22.

Concours provincial de moustaches

par Louise PICARD

Si le poil est une prérogative masculine, bon nombre d'hommes auront bientôt l'occasion de démontrer à leur entourage que la virilité ne tient pas qu'à un poil.

Même si le débat n'est pas près d'être tranché, cette curiosité de la nature qui ne manque pas de soulever l'admiration, l'horreur ou l'étonnement chez les femmes, se révélera particulièrement, au cours de la prochaine saison, par le port de la moustache chez les Québécois.

C'est ainsi qu'un concours de moustaches était lancé mardi, au cours d'une conférence de presse par le président du 21ème carnaval de Québec, M. Pierre Villa.

Contrairement aux années précédentes, alors que cette activité n'était réservée qu'à la région immédiate de Québec, ce concours se tiendra pour la première fois cette année, à l'échelle provinciale.

Il se classera en deux catégories: a) les moustaches ordinaires de monsieur tout-le-monde; b) les moustaches fantaisistes.

M. Gérard Giguère, président de l'association des coiffeurs-mode de Québec

sera à la tête du comité du concours de moustaches.

Afin de lui accorder toute l'ampleur nécessaire, le comité a eu recours à l'union de la Fédération patronale des coiffeurs de Québec qui regroupe 5,000 salons (hommes et dames) à travers la province; de l'association des Coiffeurs-mode de Québec; du Carnaval et de la Société Radio-Canada, par l'entremise de l'émission "Les coiffeurs" qu'il co-produit avec Guy Boucher. Ces derniers seront présidents du jury pour la finale provinciale qui aura lieu à l'hôtel Le Concorde, le 12 février 1975.

Quatre grands prix seront décernés pour chacune des classes de moustaches. Les formules d'inscription seront disponibles chez tous les coiffeurs du Québec, dans tous les postes affiliés de Radio-Canada et au Carnaval de Québec, 290, rue Joly, Québec 3.

La date limite des inscriptions est prévue pour le 17 janvier 1975. Les semi-finales auront lieu entre le 22 et le 30 janvier 1975 dans les grandes régions du Québec soit la Gaspésie, Bas St-Laurent, Saguenay - Lac-St-Jean, Nord-Ouest, Côte-Nord, Cantons de l'Est, Trois-Rivières, Québec et Montréal.

Voici le scotch qui prend les devants au Québec! St-Léger.



Léger, clair et sec, c'est le scotch de qualité au goût des Québécois.

MIRACLE MART

Toute la famille les pieds bien au chaud pour l'hiver!

Bottes de motoneige pour les enfants
Ord. 6.97 **5.99** la paire
Pour enfants et adolescentes. Chaudes bottes de motoneige. Rouge/bleu. 8 à 13 (pas de 1/2). Mêmes caractéristiques que la botte ci-dessus.

A. Bottes fourreau pour jeunes, garçons
Ord. 6.97 Notre prix de vente **5.99** la paire
De belles bottes chaudes et à la mode. Semelles très épaisses. En vinyle brun. Jeunes, 6 à 13 (pas de 1/2). Garçons, 1 à 6 (pas de 1/2). Ord. 7.97... 6.99

B. Bottes vinyle largeur "EE"
Ord. 10.97 Notre prix de vente **8.99** la paire
Pour dames. Vinyle que se nettoie avec un linge humide. Glissière latérale, doublure de peluche. 5 à 10, largeur EE. Noir ou brun. (Tous les magasins n'ont pas ces deux teintes).

C. Bottes 16" à glissière pour dames
Ord. 11.97 Notre prix de vente **9.99** la paire
Bottes de vinyle rebelles à la corrosion, chaude doublure de peluche. Glissière latérale pleine longueur. 5 à 10. Noir ou brun (choix incomplet de teintes dans chaque magasin).

D. Chaudes bottes en vinyle pour hommes
Ord. 15.97 Notre prix de vente **13.99** la paire
Fameux vinyle d'aspect cuir, résiste à la corrosion, aux taches, d'entretien facile. Imperméable jusqu'à la glissière. Doublure peluche Eskilon. Brun. 7 à 11 (pas de 1/2).

E. Bottes en vinyle doublure peluche
Ord. 15.97 Notre prix de vente **13.99** la paire
Pour hommes. Chaud doublure de peluche Eskilon. Vinyle d'aspect cuir, rebelle aux taches, à la corrosion. Imperméable jusqu'à la glissière. Havane. 6 à 11 (pas de 1/2).

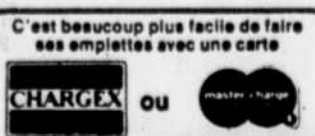
F. Bottes hautes en vinyle imperméable pour fillettes
Ord. 7.97 Notre prix de vente **6.99** la paire
De belles bottes chaudes pour affronter nos hivers canadiens. Vinyle d'entretien facile, imperméable jusqu'à la glissière, rebelle aux taches, à la corrosion. Noir ou brun. 11 à 4 (pas de 1/2).

Prix en vigueur du jeudi 17 octobre jusqu'au samedi 19 octobre

Miracle Mart, le magasin attitré de la famille

4350 1re Av.,
Charlesbourg, Québec

Place Ste-Foy, 2440 boul. Laurier
Ste-Foy, Québec



- "Mise de côté" pratique
- Stationnement facile
- Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sourire!

OUVERT • LUNDI A MERCREDI 9h A 18h • JEUDI ET VENDREDI 9h A 21h • SAMEDI 9h A 17h

Le Parti Québécois veut participer plus activement à la vie gaspésienne

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le Parti Québécois dans le comté de Gaspé prévoit gagner de la popularité en participant plus activement à la vie gaspésienne et en faisant intervenir au besoin l'aile parlementaire du parti à l'Assemblée nationale.

Au cours du congrès, qui vient d'avoir lieu à Gaspé et qui ne réunissait qu'environ 25 personnes, le PQ a donné son appui à plusieurs organisations populaires et a résolu de travailler avec ces derniers

en montant des dossiers qu'il transmettra éventuellement à l'aile parlementaire qui constitue l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale.

"Les ministres ne pourront plus feindre d'ignorer plus longtemps les graves problèmes vécus par les Gaspésiens", a déclaré M. Raymond Bernard, réélu à la présidence du Parti Québécois dans Gaspé.

L'assemblée générale, tenue à l'Ecole technique de Gaspé, a ainsi donné un appui sans réserve au comité de défense des expropriés de Forillon, au comité de Diffusion-Gaspésie, au comité de citoyens de

Newport et à toutes les organisations populaires qui oeuvrent pour le mieux-être de la population.

Expropriés de Forillon.

Cette assemblée a entendu trois conférenciers importants, dont M. Fernand Bouchard du comité de défense des expropriés de Forillon. Celui-ci a parlé d'abord d'une mauvaise information venant des ministères concernés et qui a fait que plusieurs personnes regrettaient maintenant d'avoir vendu "pour presque rien" leur propriété.

Pour être vraiment renseignés, a poursuivi M. Bouchard, les expropriés

de Forillon ont dû aller rencontrer ceux de Sainte-Scholastique. "Ces derniers ont reçu entre \$350 et \$500 l'arpent, tandis qu'au Nouveau-Brunswick d'autres expropriés ont reçu jusqu'à \$3.000 l'arpent, comme cela a été constaté également en Ontario. Les expropriés de Forillon, eux, ne se sont vu offrir que \$26 l'acre!", a signalé M. Bouchard, en s'interrogeant sur la façon dont les évaluateurs travaillent en pareils cas.

Le représentant du comité des expropriés de Forillon a rappelé qu'une centaine de cas d'expropriation en Gaspésie n'ont pas

encore été réglés, parce que la décision de la cour d'appel tarde à être rendue. Les intéressés ont fait des pressions pour que le jugement soit rendu aussitôt que possible, car les sommes d'argent qui leur seront données perdent de leur valeur à mesure que l'inflation augmente.

Information et pêche

Le deuxième conférencier était Me Lionel Bernier du comité Diffusion-Gaspésie. Cet organisme vise, en effet, à améliorer l'information dans cette région extrêmement pauvre sur le plan des communications.

HORAIRE DE TÉLÉVISION

Comprenant également les postes transmis par câble

(4) Québec CFMT-TV (3) Burlington WCAV-TV (10) Montréal CFMT-TV (5) Québec CKMI-TV (7) Sherbrooke CHLT-TV (12) Montréal CFCF-TV (11) Québec CBVT (8) Mt. Washington WMTW-TV (13) Trois-Rivières CKTM-TV

De 6 P.M. jour de publication et horaire complet du lendemain (c) Émission soulevée

JEUDI 17 OCTOBRE 1974

- P.M.**
- (12) Excuse my French c
(7) Jeudi 7h30: "Miroir aux espions" c
(R-Q) Tarass Boulba — Le cinéma russe, de Potemkine à Raspoutine. c
(TCQ) A communiquer
- 8.00**
- (3) The Waltons c
(5) The Carol Burnett Show c
(8) Compassion's Children (special) c
(11) (13) Les Grands Films: "Ville fatale" c
- 8.30**
- (8) Paper Moon c
(R-Q) Où est-ce qu'on s'en va? Comment a fonctionné le système économique depuis le début du XXe siècle, les transformations qu'il a subies et les voies de l'avenir. Anim: Jeanette Biondi. c
- 9.00**
- (3) Thursday Movie: "Istanbul express" c
(5) Thursday Movie: "Three bullets for a long gun" c
(8) The Streets of San Francisco c
(12) Police Surgeon c
(R-Q) La vie qu'on mène. — Services sociaux et ressources éducatives. c
- 9.30**
- (4) Si Québec m'était conté c
(7) (10) Vrai ou faux c
(11) (13) Témoignages c
(12) Maclear c
- 10.00**
- (4) (7) (10) Toute la ville en parle c
(8) Harry O c
(11) La flèche du temps c
(12) Nakia c
- 10.15**
- (13) Rue Principale c
(4) (7) (10) (13) Loto-Perfecta c
(4) (7) (10) Les Nouvelles TVA c
(11) (13) Le Téléjournal c
(11) Nouvelles du sport et météo c
(13) Le 13 vous informe c
- 11.00**
- (3) Channel 3 Night Beat c
(4) Québec Insolite c
(5) (8) (12) News c
(7) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2ième partie) c
(10) La couleur du temps c
(11) (13) Appelez-moi Lise c
- 11.15**
- (8) Sans Poutouilles: programme double: "Des garçons et des filles" c et "Chasse tragique" c
- 11.20**
- (12) Pulse c
(12.22) Viewpoint c
(3) Late Movie: "Land raiders" c
(5) After Eleven: "The stripper" c
(8) Wide World: Special c
- 11.50**
- (12) Loto-Perfecta c
A.M.
- 12.00**
- (11) Les Espions c
(12) Feature Movie: "The amorous adventures of Moll Flanders" c
(13) Cinéma: "Le grand Dadaï" c
- 2.15**
- (10) Le 13 vous informe c

VENDREDI 18 OCTOBRE 1974

- 11.00**
- (3) Now you see it c
(5) Sesame Street c
(7) (10) Personnalités c
(8) The Beverly Hillsbillies c
(11) (13) Les recettes de Juliette c
- 11.30**
- (12) Definition c
(3) Love of Life c
(4) Leçons de beauté c
(7) (10) La famille Stone c
(8) The Brady Bunch c
(11) Les animaux chez eux c
(13) Rue Principale c
- 11.45**
- (4) Dessins animés c
(3) Captain Kangaroo c
(4) Les tannants c
(8) New Zoo Revue c
- 8.30**
- (7) Dessins animés c
(8) Davey and Goliath c
(12) Romper Room c
- 8.45**
- (7) (10) Les bouts d'chou c
- 9.00**
- (3) The Mike Douglas Show c
(4) Au bout du fil c
(8) Good Morning New England c
- 9.15**
- (7) Filmatin: "Deux garces pour un tueur" c
(10) 36-24-36 c
(11) (13) Les Oraliens c
- 9.30**
- (10) Pour vous mesdames c
(11) (13) Les 100 tours de Centour c
(12) The Community c
- 9.45**
- (11) (13) En mouvement c
- 10.00**
- (3) The Joker's Wild c
(5) Camera Twelve c
(11) (13) Au jardin de Pierrot c
(12) Pay Cards c
- 10.15**
- (11) (13) Clak c
- 10.30**
- (3) Gambit c
(4) Pour vous mesdames c
(5) Mr. Dressup c
(8) Not for women only c
(11) Personnalité féminine c
(12) McGowan & Co. c
(13) Rue Principale c
- 1.00**
- (3) One O'Clock News & Weather c
(4) La Fête c
(5) Robin Hood c
(8) All my Children c
- 1.10**
- (3) Across the Fence c
- 1.30**
- (3) As the World Turns c
(5) Peter Gunn c
(7) Annie, agent très spécial c
(8) Let's Make a Deal c
(10) Au jour le jour c
(11) (13) Le téléjournal c
- 1.35**
- (11) (13) Femme d'aujourd'hui c
- 1.40**
- (3) The Young and the Restless c
(4) De tout de tous c
(5) Elwood Glover's Luncheon Date c
(7) Informa 7 c
(8) Password c
(10) Les p'tits bonshommes c
(11) Mini-fée c
- 12.30**
- (3) Search for Tomorrow c
(8) Split Second c
(7) (10) Les tannants c
(11) (13) Les coqueluches c
(12) Matinee with George Balcan: "You can't win 'Em all" c
- 2.00**
- (3) The Guiding Light c
(4) Cinéma: "Le retour des frères corses" c
(5) What on Earth c
(8) The Newlywed Game c
- 2.30**
- (3) (5) The Edge of Night c
(7) Cinéma: "La frontière de la peur" c
(8) The Girl in my Life c
(10) Cinéma: "Cellule 2455, couloir de la mort" c
(11) Cinéma: "Quelle nuit" c
(12) Somers c
(13) Conseil Express c
- 3.00**
- (3) The Price is Right c
(5) Juliette and Friends c
(8) General Hospital c
(12) Another World c
(13) Personnalité féminine c
- 3.30**
- (3) Match Game '74 c
(4) Patofville c
(5) Take 30 c
(8) One Life to Live c
(13) Mini-fée c
- 4.00**
- (3) Tattletales c
(4) Au sous-sol d'André c
(5) Family Court c
(7) (10) Patofville c
(8) Patrouille du cosmos c
(11) (13) Bobino c
- 4.30**
- (3) The Raymond Burr Show c
(5) Dr. Zerk and the Zunkins c
(7) Cinéma: "Tuer n'est pas jouer" c
(8) Superman c
(10) Jinny c
(11) (13) Pico c
(12) The Flintstones c
- 5.00**
- (4) Les Bannis c
(5) The Flaxton Boys c
(8) The Lucy Show c
(10) Patrouille du cosmos c
(11) Nanny c
(13) Cinéma de 5 heures: "L'aventurier du Texas" c
- 5.30**
- (3) The Beverly Hillsbillies c
(5) The Partridge Family c
(8) News Circle c
(11) Le comportement animal c

HORAIRE ET PROGRAMME EN COULEUR SUIVANTS A CHANGEMENTS SANS AVIS!

TCQ: Signifie "TELECABLE DE QUEBEC" réseau communautaire à circuit fermé.

R-Q: Signifie "Radio-Québec" syntonisé au 13 sur le câble.

petite histoire des longs-métrages

JEUDI 17 OCTOBRE 1974

- P.M.**
- (4) (10) Jeudi 7h30: "Les baroudeurs". E-U. 1970, aventures de P. Collinson avec Tony Curtis, Charles Bronson et Michèle Mercier. — En 1922, deux aventuriers américains entrent au service d'un sultan turc pour convoier un chargement précieux. c
- (7) Jeudi 7h30: "Miroir aux espions". G-B. Drame d'espionnage réalisé en 1969 par F.R. Pierson avec Christopher Jones, Ralph Richardson et Anthony Hopkins. — Un agent est envoyé par les services secrets d'Angleterre mener une enquête sur l'installation de fusées russes en Allemagne de l'Est. c
- (11) (13) Les Grands Films: "Ville fatale". E-U. Drame policier réalisé et interprété par Peter Falk en 1972 avec Patrick O'Neil et Janis Paige. — Un officier de police tente de prouver qu'un architecte renommé est coupable de l'assassinat d'un financier. c
- (3) Thursday Movie: "Istanbul express". E-U. Film d'espionnage réalisé en 1968 par R. Irving avec Gene Barry, Mary Ann Mohley et John Saxon. — Lors d'un voyage sur l'Orient-Express, un espion entre en possession de documents importants. c
- (5) Thursday Movie: "Three bullets for a long gun". It. Western réalisé en 1966 par P. Henkel avec Beau Brummell, Keith Van Der Wat et Peter Mymhardt. — Un hors-la-loi mexicain et un aventurier britannique luttent avec un gang de déshérités pour s'emparer d'un trésor. c
- (10) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (11) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 11.00**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 11.15**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 11.30**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 11.45**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 12.00**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 12.15**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 12.30**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 12.45**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 13.00**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 13.15**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 13.30**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 13.45**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en 1947 par G. de Santis avec Carla del Poggio, Massimo Girotti et Vivi Gioi. — Des criminels dérobent une somme destinée à une coopérative paysanne. c
- (13) Late Movie: "Land raiders". E-U. Western réalisé en 1969 par N.H. Juran avec Telly Savalas, George Maharis et Janet Landgard. — Un riche rancher d'origine mexicaine veut s'approprier des terres où vivent les Apaches. c
- (5) After Eleven: "The stripper". E-U. Drame réalisé en 1963 par F. Schaffner avec Joanne Woodward, Richard Beymer et Claire Trevor. — Un contretemps oblige une danseuse à se cacher chez une amie de province. c
- (12) Feature Movie: "The amorous adventures of moll fanders". G-B. Comédie une réalisation de T. Young en 1965 avec Kim Novak, Richard Johnson et Lilli Palmer. — Une enfant trouvée vit maintes aventures cocasses dans l'Angleterre du XVIIIe siècle. c
- (13) Cinéma: "Le grand Dadaï". Fr. Drame psychologique réalisé en 1966 par P. Granier-Deferre avec Jacques Perrin, Eva Renzi et Danielle Gaudet. — Les ennuis d'un jeune homme qui préfère une cover-girl dans le vent à une amie d'enfance honnête. c
- 14.00**
- (3) Sans Poutouilles: "Plaisirs dangereux" (2e partie). It. Drame réalisé en 1968 par D. Tessari avec Annie Girardot, Raf Vallo ne et Alberto Lionello. — Deux jeunes femmes de l'aristocratie milanaise s'embarquent pour se distraire dans une aventure qui se termine de façon tragique. c
- (10) Sans Poutouilles: Programme double: "Des garçons et des filles". Fr. Comédie dramatique une réalisation d'E. Perier en 1967 avec Roger Van Hool, Ludmila Mikael et Jean-Christophe Maucorps. — Dix jeunes gens réunissent leurs économies pour louer une vieille maison. c
- "Chasse tragique". D. Drame social réalisé en

Délai à l'audition d'une requête d'injonction

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Pour permettre aux deux parties d'en venir à une entente, la requête en injonction interlocutoire provisoire présentée par M. Benoît Duval, mécanicien de Beauceville, contre la compagnie Plancher Beauceville Flooring Inc. de Beauceville, qui devait être entendue, hier, devant le juge Jean-Jacques Bédard, de la cour supérieure, a été ajournée à la demande des deux parties.

Par cette requête, M. Benoît Duval, propriétaire d'un immeuble unifamilial dans une zone résidentielle de la ville de Beauceville, réclame que l'intimé cesse définitivement l'émission, à son usine de Beauceville, de bruit de plus de 35 décibels, tous les jours entre 19h et 7h.

Rejoint par téléphone, le procureur du requérant, Me Pierre Pouliot, de Lac-Etchemin, a affirmé "qu'il se pourrait que, bientôt, les deux parties en viennent à une entente: soit que son client, M. Duval, accepterait d'être déplacé".

Dans sa requête, le procureur allègue que la compagnie Plancher Beauceville Flooring Inc. exploite une usine de sciage de bois, à la limite d'une zone résidentielle, et cela à longueur de journée.

Aussi, que l'exploitant est la cause de bruit dont l'intensité peut porter atteinte au bien-être et à la santé de M. Benoît Duval et des membres de sa famille.

On va jusqu'à souligner que les principales sources de bruit provenant de l'usine Plancher Beauceville Flooring Inc. sont principalement, mais non limitativement, dues au compresseur, à une scie, à une écorceuse, à un planeur, à un tapis (sacs), à un souffleur et à un affûteur.

Il résulte de ces principales sources de bruit, selon la requête, qu'aux abords de la propriété de M. Benoît Duval, l'intensité du bruit atteint 64 décibels, bien que le requérant et sa famille aient le droit

de vivre et de dormir en paix et ne doivent pas être exposés à des bruits excédant ordinairement 35 décibels.

La requête fait de plus mention que la firme Plancher Beauceville Flooring Inc., a déjà été requise de cesser tout bruit au-dessus de 35 décibels pendant la nuit à plusieurs reprises et spécialement en vertu d'une ordonnance du directeur des services de protection de l'environnement, en date du 16 avril 1973; mais l'intimé a continué comme si de rien n'était.

Des offres qui doublent les prévisions pour des travaux, à La Malbaie

par J.-Thérèse LEGENDRE

LA MALBAIE — Prévu et accepté pour une somme de \$700,000, les travaux d'agrandissement et d'amélioration des services au centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie coûteraient deux fois plus.

Deux entrepreneurs ont présenté des offres se chiffrant comme suit: la firme J.R.L. Ltée, de Rimouski, \$1,405,000; et Lionel Bélanger & Fils Inc., \$1,519,679. Les travaux ont pour objet principalement la construction d'une aile à l'arrière de l'hôpital et l'addition d'un deuxième ascenseur. La réorganisation de plusieurs services, dont celui de la chirurgie, est aussi dans les plans afin de rendre le centre hospitalier plus fonctionnel et de lui permettre de mieux

répondre aux besoins de la population.

Le conseil d'administration du centre hospitalier, présidé par M. Jules Clément, a évidemment été très déçu de l'écart entre les prévisions et les offres, situation qui pourrait apporter des modifications aux plans et des retards d'exécution.

Cependant, certains aspects du problème seront vraisemblablement discutés avec le ministère des Affaires sociales, dont l'augmentation du coût de la construction depuis le mois d'octobre 1973, date où l'arrêté ministériel décreta la somme de \$700,000, et le court laps de temps au cours duquel le contrat devra être accordé, soit 45 jours.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Disparition d'une époque

L'hôtel Saint-Roch, qui a été en quelque sorte un élément concurrent au carnaval pour la renommée de Québec, est évanoui par le pic des démolisseurs. Encore quelques semaines et il n'en restera plus rien. C'est probablement pour cette raison qu'on ne peut passer par là sans y jeter un regard chagriné.

APPELS D'OFFRES AVIS LEGAUX SOUMISSIONS

AVIS PUBLIC

Monsieur LEVIO SIROIS, homme d'affaires, domicilié au numéro 1220, chemin Olivier, à Bernières, comté de Lévis et Dame LOUISE THIBODEAU, son épouse, du même lieu.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avant par les présentes donné que Monsieur LEVIO SIROIS et son épouse Dame LOUISE THIBODEAU, ci-haut identifiés actuellement mariés sous le régime de la communauté de meubles et d'acquêts, en l'absence de contrat de mariage ayant précédé leur union survenue avant le premier juillet mil neuf cent soixante-dix, ont l'intention de modifier leur régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel que précisé dans un acte reçu devant le notaire Denis Samson, praticien et exerçant au 1217 de la rue Commerciale, à St-Romuald d'Etchemin, le dix-huit septembre mil neuf cent soixante-quatorze, sous le numéro 749 de ses minutes. Une requête en homologation du dit acte de modification sera présentée devant la Cour Supérieure siégeant en pratique dans et pour le district de Québec, le dix-neuf novembre mil neuf cent soixante-quatorze, à 10 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu. St-Romuald d'Etchemin, le dix octobre mil neuf cent soixante-quatorze. Denis Samson, notaire. Procureur.

Corporations Municipales du Village et de la Paroisse de St-Bernard, Comté de Dorchester, Province de Québec.

APPEL D'OFFRES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS

CONTRAT 74-28

Ref. 2003-2

Les Corporations Municipales du Village et de la Paroisse de St-Bernard, comté de Dorchester demandent des soumissions pour la construction en commun d'un réseau d'aqueduc et d'égouts, incluant un poste de pompage d'aqueduc, un réservoir élevé et une usine d'épuration. Les plans, devis et formule de soumission peuvent être obtenus au bureau de Monsieur LOUIS-P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, 1380 Ouest Boulevard St-Cyrille, Québec G1S 1W6. Les documents seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de \$50.00, en argent ou en chèque visé à l'ordre de LOUIS-P. COUTURE, Ingénieur-Conseil, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état desdits documents dans les dix jours de l'entrée des soumissions. Celles-ci devront être scellées et marquées: "SOUMISSION CONTRAT 74-28".

Les soumissions seront reçues le 5 novembre 1974. Elles seront déposées jusqu'à 19h00 heures à la résidence de M. Gérard Maguire, secrétaire-trésorier du Village de St-Bernard (St-Georges) et, de 19h00 heures à 20h00 heures, à la nouvelle salle paroissiale située à l'extrémité de la rue Vaillancourt. Elles seront ouvertes et lues à 20h00 heures à l'assemblée du Conseil qui aura lieu le soir même, à la nouvelle salle paroissiale, et le contrat pourra être accordé après étude par le Conseil et rapport de l'ingénieur. Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté ou d'une garantie de soumission (Bid Bond) au montant de \$140,000.00 émis au nom des Corporations Municipales et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges.

Les Corporations Municipales du Village et de la Paroisse de St-Bernard ne s'engagent à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Gérard Maguire, Secrétaire-trésorier. Québec, le 16 octobre 1974.

AVIS DE QUALITE

Succession de TREMBLAY, Eloi en son vivant de 757, avenue Royale, St-Jean Ile d'Orléans, Québec, décédé le 10 novembre 1973. Sous l'empire de la Loi de la Curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81), le soussigné donne avis qu'il est curateur d'office à cette succession, et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec. 9310, boul. St-Laurent. Montréal 254

CONSTRUCTION DE DEFENSE (1951)

LIMITÉE

Avis aux Soumissionnaires
PROJET: Construction d'un bâtiment de radiographie CRDV, Valcartier (Québec)
Dossiers: 800-V5-43
La date limite de réception des soumissions pour le projet susmentionné a été reportée du vendredi 18 octobre 1974 au vendredi 25 octobre 1974, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, (heure avancée de l'est).
N.J. Smith, secrétaire
Construction de Défense (1951) Limitée
225, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0K3



COMMISSION DE CONTROLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUEBEC

AVIS

LES PERSONNES CI-APRES MENTIONNEES ONT DEMANDE LES PERMIS SUIVANTS

Québec le 11 octobre 1974

COMTE: DE JEAN-TALON
COULOMBE, Yvon
Pour le bénéfice de:
Super Marché Coulombe Inc.,

2485, Chemin St-Louis, Epicerie
Sillery (cité)

COMTE: DE TASCHEREAU
FOOK-TOY, Mme Cécile
452, rue St-Luc, Epicerie
Québec (ville),

COMTE: DE LOUIS-HEBERT
GAGNON, Mme Rita C.
(suite à une vente)

2910, Les Quatre Bourgeois, Salle à Manger
Ste-Foy (ville), Restaurant
Bar

COMTE: DE VANIER
ROBITAILLE, Mme Gérard
100, rue Beaucage, Epicerie
Vanier (ville),

COMTE: DE CHAUVÉAU
LESSARD, André 1215, boul. Lamontagne Ouest, Salles à Manger
Pour le bénéfice de: Val Béclair (ville), Bar
lui-même & Léo Linteau

COMTE: CHARLEVOIX
LACHANCE, Denis
276, rue Bord de l'eau, Salle à Manger
St-François Xavier de la Petite Rivière (paroisse), Bar (projet),

COMTE: DE CHAUVÉAU
GAGNON, Carol
382, Boul. Pie XI, Epicerie
Pour le bénéfice de: Val-Béclair (ville)
Accommodation Val Béclair Inc.,

AFIN D'ÊTRE VALIDE
TOUTE OBJECTION À CES DEMANDES
DOIT ÊTRE FAITE PAR ECRIT
DUMENT MOTIVÉE ET ASSERMENTÉE
DANS LES 15 JOURS DU PRÉSENT AVIS AU:

SECRETAIRE GENERAL

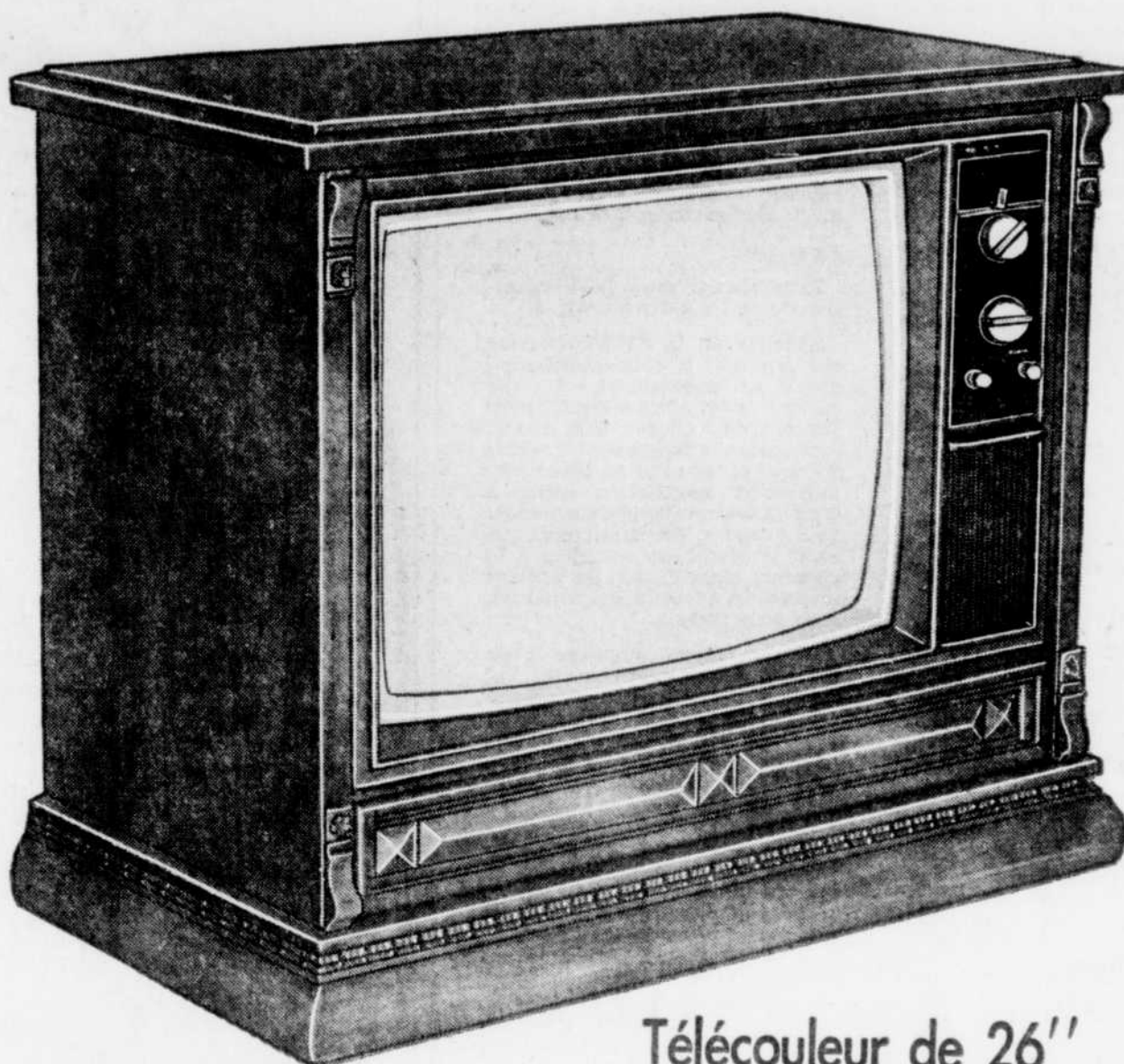
CASE POSTALE 190, STATION B,
QUEBEC 2, QUE.

CENTRE-VILLE



Daquet

PLACE LAURIER

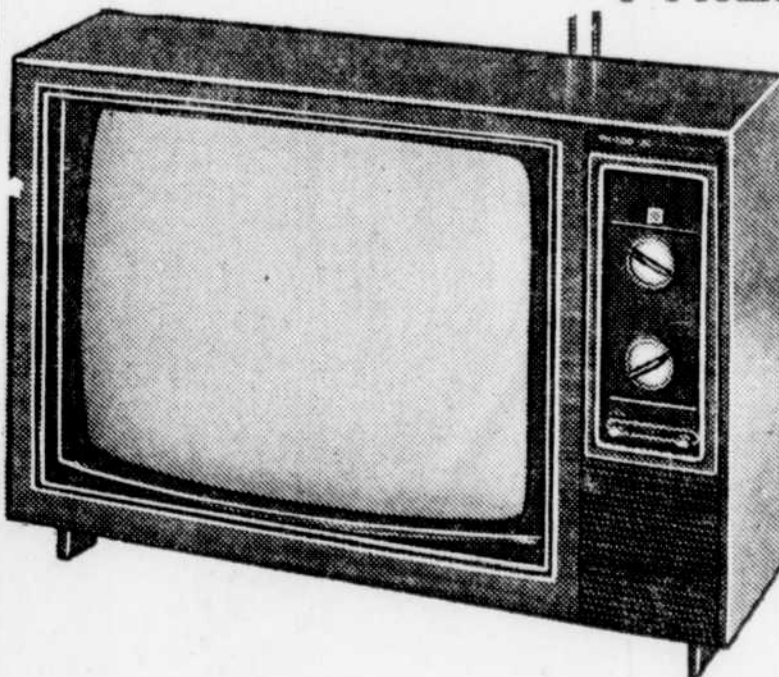


Télécouleur de 26''
PHILCO à châssis transistorisé à 90%

Cette console couleur de 26'' de style méditerranéen au fini pacane est caractérisée par l'exclusif réglage automatique 'Philcomatic' à 5 fonctions et la lampe-écran Philcomatrix II. GARANTIE de 1 an sur les pièces et service. PLAN de protection de 5 ans sur la lampe-écran et le syntonisateur.

R. 65, Se. Centre-Ville et r. 865, Place Laurier 2e.

PHILCO Ford

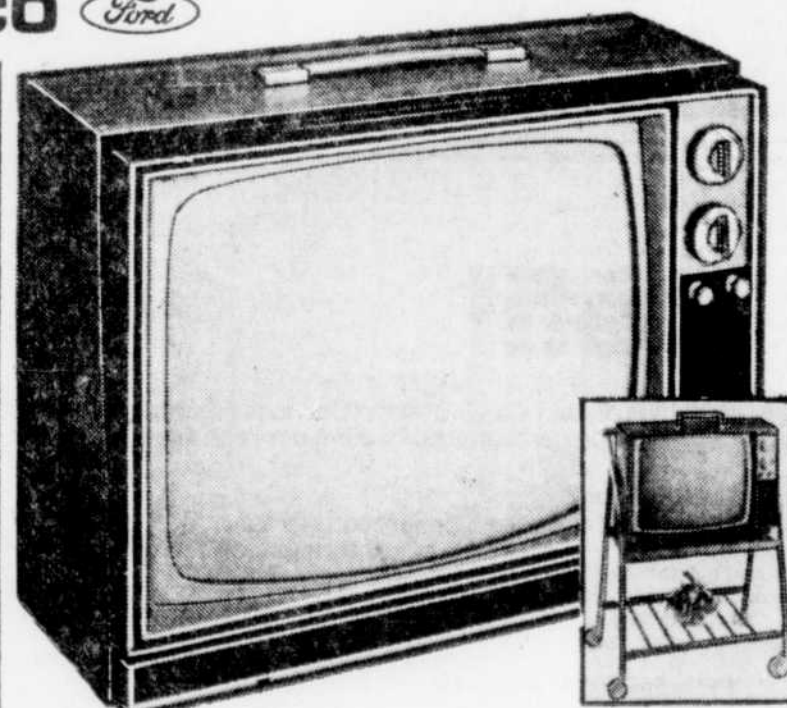


Télécouleur de 20'' **PHILCO**

Modèle portable avec châssis transistorisé à 90%. Syntonisateurs VHF/UHF transistorisés. Commande 'Chroma' automatique. Système automatique ACT. GARANTIE de 1 an sur les pièces et le service. PLAN de protection de 5 ans sur lampe-écran et syntonisateurs.

480.

R. 65, Se. Centre-Ville et r. 865, Place Laurier 2e.



Téléviseur noir-blanc **PHILCO**

Modèle portable avec écran de 20 pouces et puissance d'image de 18,000 volts. Très léger, vous pouvez facilement le transporter d'un endroit à l'autre. GARANTIE de 1 an sur les pièces et 90 jours pour le service. BASE INCLUSE.

180.

R. 65, Se. Centre-Ville et r. 865, Place Laurier 2e.

Près de 50 cas d'intoxication paralysante par des mollusques

Près d'une cinquantaine de cas d'intoxication paralysante, suite à la consommation

de mollusques, ont été dénombrés dans la région de l'Est du Québec en

1974, selon le premier bilan fait par le Service de protection de la direction

des pêches maritimes du ministère de l'Industrie et du Commerce, à Rimouski.

De ce nombre, 14 cas de personnes souffrant d'intoxication paralysante ont été rapportés dans le district de Rimouski, 26 dans le district de Gaspé et 6 dans le district de Haute-Rive. On rapporte 21 cas d'hospitalisation sérieuse et deux mortalités soit dans les régions de Gaspé-Nord (district de Gaspé) et Sept-Îles (district de Haute-Rive).

L'intoxication paralysante est occasionnée par la consommation de mollusques contenant des planctons toxiques appe-

lés "golyaulx tanarensis". Les effets sentis sont les suivants: engourdissement des lèvres, de la figure, des doigts, des bras et des jambes; maux de tête et nausées. Dans les cas d'extrême gravité, on dénote chez les patients des sensations de légèreté, des difficultés respiratoires et enfin la paralysie musculaire.

Ste-Flavie 1
Metis 2
Matane 4
Les Mechains 3

DISTRICT DE GASPE

Cap-Chat 7
Ste-Anne des Monts 13
St-Joachim 1
Ste-Marthe 1
Gros-Morne 4 (1 mortalité)

DISTRICT DE HAUTE-RIVE

Baie-Comeau 1
Pointe-des-Monts 4
Sept-Îles 1 (1 mortalité)

LISTE DÉTAILLÉE DES CAS D'INTOXICATION

DISTRICT DE RIMOUSKI

NOMBRE DE CAS

Iles Verte 1
Bic 3

CONSTRUISEZ DONC CES MAGNIFIQUES HORLOGES

ET RÉALISEZ DES ÉCONOMIES APPRÉCIABLES

Envoyez simplement \$1.50 pour les plans et les instructions pour construire au choix: a) l'horloge de grand-père b) de grand-mère c) de l'école du Haut-Canada d) l'horloge à poids. Plus un catalogue très documenté de mouvements, cadrans, pièces détachées et nécessaires pour construire ces horloges et 14 autres encore.

Tous les quatre plans \$3.50. Le catalogue seul \$0.25.

COLONIAL TIMES CLOCK COMPANY
Dépt. LS-F7 - 500 Weber St. N. - Waterloo, Ont. N2J 3Z6



En mauvais état

Le quai de Saint-Irénée est fermé depuis une quinzaine de jours et, selon un représentant du ministère des Transports, il ne s'agit pas d'un abandon, du moins pour le moment. Selon les renseignements obtenus, le quai de Saint-Irénée a besoin de réparations. Celles-ci coûteraient \$150,000 à \$200,000 selon leur ampleur. Or, le ministère des Transports qui tient à faire progresser les quais où le trafic maritime se maintient ou augmente, a constaté qu'au quai de Saint-Irénée le trafic décroît depuis plusieurs années sans qu'aucun espoir de recrudescence ne soit perceptible. Pour le moment, le quai a été fermé et le ministère des Transports étudie la question afin de prendre une décision, probablement le printemps prochain. Si le quai de Saint-Irénée ne sert vraiment qu'aux petites embarcations et aux pêcheurs, ce serait alors le ministère de l'Environnement qui pourrait prendre la relève. D'autre part, selon les mêmes sources de renseignements, la construction éventuelle d'un port de plaisance au quai de Pointe-au-Pic n'empêcherait d'aucune façon le progrès du trafic maritime, ni l'agrandissement du quai.

Congrès des JC de la Chaudière

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Par l'entremise de son président, M. Victor Darac, la régionale des Jeunes chambres de la Chaudière a annoncé, hier, la tenue d'un "mini congrès" de cet organisme, qui se tiendra à l'école Mgr Fecteau, de Sainte-Marie de Beauce-Nord, le dimanche 20 octobre, sous le thème "communications".

Le choix de ce thème, a expliqué M. Darac, a pour but de permettre aux membres Jeunes chambres d'étudier les divers organismes qui permettent une communication efficace, car dans tous les domaines, la qualité du travail dépend de la qualité des communications.

Aussi, à ces assises, les Jeunes chambres de la Chaudière profiteront de la présence de M. Léonard Badeau, vice-président national, pour faire le point sur différents sujets, dont l'avenir de la régionale Chaudière.

On se souviendra que, l'an dernier, l'avenir de la régionale Chaudière avait sérieusement été mis en péril, et, selon nos dernières informations, cette situation avait provoqué des réactions positives qui se sont traduites par un regain de vie des dirigeants actuels, autant au niveau régional que local.

C'est pourquoi il a été convenu, a souligné M. Victor Darac, que les Jeunes chambres de la Chaudière tiennent cette forme de congrès à chaque automne et profitent de cette circonstance pour mieux intégrer les membres au mouvement et leur donner une formation complémentaire qui ne peut que leur être utile au service de la collectivité.

Il ne fait aucun doute, a ajouté M. Darac, que la population suivra avec intérêt les suites de cette journée, vu que la Jeune chambre dans une localité travaille pour la collectivité et fait sa marque dans tous les domaines.

Ce mini congrès débutera à 12h30 par l'inscription, suivie, vers 13h30, des ateliers, qui se poursuivront jusqu'à 16h.

Par la suite, les différents groupes de travail seront appelés à donner un compte rendu en plénière

et à discuter ensemble des affaires de la régionale. Le conférencier invité est le vice-président national, M. Léonard Badeau.

AVIS LEGAUX APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS

Travaux publics Canada Public Works Canada

REGION DU QUEBEC (MONTREAL) AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES PROLONGATION

On fait savoir par la présente que la date limite de la réception des soumissions pour:
74-206P — ST-LAURENT (QUEBEC) - CENTRE PRINCIPAL D'ACHÈVEMENT
LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS POSTAUX
ACIER DE CHARPENTE POUR LOT NO M-0519
ADMINISTRATION GARAGE-BAGNOY

précédemment fixée à 15:00 heures (heure de Montréal), le 17 octobre 1974 est DIFFÉRÉE à 15:00 heures (heure de Montréal), le 31 octobre 1974.

Les enveloppes de soumission seront adressées à l'Administrateur régional des finances et de l'administration, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy, (5e étage), Montréal (Québec) H3A 1K3.

D.B. Norwood
Administrateur régional des finances et de l'administration.
Montréal (Québec)

REGION DU QUEBEC (MONTREAL) AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES PROLONGATION

On fait savoir par la présente que la date limite de la réception des soumissions pour:
74-206P — ST-LAURENT (QUEBEC) - CENTRE PRINCIPAL D'ACHÈVEMENT
LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS POSTAUX
ÉTABLISSEMENT DE TRAITEMENT EN VRAC
ACIER DE CHARPENTE POUR LOT NO M-0519

précédemment fixée à 15:00 heures (heure de Montréal), le 17 octobre 1974 est DIFFÉRÉE à 15:00 heures (heure de Montréal), le 31 octobre 1974.

Les enveloppes de soumission seront adressées à l'Administrateur régional des finances et de l'administration, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy, (5e étage), Montréal (Québec) H3A 1K3.

D.B. Norwood
Administrateur régional des finances et de l'administration.
Montréal (Québec)

REGION DU QUEBEC (MONTREAL) AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES PROLONGATION

On fait savoir par la présente que la date limite de la réception des soumissions pour:
74-207P ST-LAURENT (QUEBEC) — CENTRE PRINCIPAL D'ACHÈVEMENT
LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS POSTAUX
ÉTABLISSEMENT DE TRAITEMENT DES LETTRES
ACIER DE CHARPENTE POUR LOT NO M-0511

précédemment fixée à 15:00 heures (heure de Montréal), le 17 OCTOBRE 1974 est DIFFÉRÉE à 15:00 heures (heures de Montréal), le 31 OCTOBRE 1974.

Les enveloppes de soumission seront adressées à l'Administrateur régional des finances et de l'administration, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy, (5e étage), Montréal (Québec) H3A 1K3.

D.B. Norwood
Administrateur régional des finances et de l'administration.
Montréal (Québec)

AVIS PUBLIC

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA BAIE DES CHALEURS se propose de céder à la Ville de Carleton, un certain terrain comprenant une partie du lot 478-2 du cadastre révisé du canton de Carleton de la deuxième division d'enregistrement de Bonaventure, Rang 1, ville de Carleton, comté de Bonaventure, province de Québec. Ce terrain appartenant présentement à la Commission Scolaire Régionale de la Baie des Chaleurs mesure 76,780 p.c. La vente sera faite au prix de \$1.00 selon les dispositions de la résolution #C.C. 32-1974-913, adoptée par cette Commission Régionale à une session du Conseil des Commissaires tenue le 27 août 1974. Tout contribuable qui désire obtenir de l'information ou présenter une objection au sujet de cette vente doit le faire dans les quinze jours suivant la date de la publication du présent avis en s'adressant par écrit au Directeur général de la Commission Scolaire Régionale de la Baie des Chaleurs, Carleton, comté Bonaventure, Qué.

Georges Harrison
Directeur général
Carleton, 10 octobre 1974.



Harvey Woods

les vêtements de la froide saison

Tous les vêtements Harvey Woods sont traités Steri-Chem d'une fraîcheur durable pour votre protection.

En 90% laine KROY et 10% nylon, couleur naturelle seulement. P.M.G.XG.

En 100% coton de qualité dans le blanc, bleu, vert. P.M.G.XG.

- | | | | |
|-------------------------------|------|---|------|
| A. Camisole athlétique | 6.00 | D. Camisole thermique à manches courtes | 5.00 |
| B. Camisole à manches courtes | 7.75 | E. Caleçon long thermal | 5.50 |
| C. Caleçon long | 9.25 | | |

R. 18, r-de-ch. Centre-ville tél.: 524-5121 et r. 818, Place Laurier 1er, tél.: 651-7070.

Utilisez votre carte Paquet, elle facilite vos achats.



Paquet

CENTRE-VILLE PLACE LAURIER

Devant 2,500 personnes, le Mont-Wright est "décapité"

par Gilles OUELLET
envoyé du Soleil.
à Mont-Wright

30 secondes,
10 secondes,
5, 4, 3, 2, 1...shoot!"

Et un bruit sourd retentit dans le ciel partiellement nuageux du Nouveau-Québec, un dynamiteur venait d'ordonner le décapitage du Mont-Wright.

Depuis 11 heures 30, les yeux de quelque 2,500 personnes étaient rivés sur le Mont-Wright; à 11 heures 54, l'événement tant attendu se produisait en l'espace de 0.9 seconde.

Dès l'aube, hier, à Mont-Wright, une intense activité régnait sur le chantier, et une certaine nervosité gagnait autant les travailleurs que les dirigeants et les visiteurs, à mesure qu'approchait l'heure de l'explosion qui a secoué le sommet du mont.

Le protocole de circonstance a été rigoureusement suivi. Une heure avant le sautage, l'évacuation complète de la mine était faite, ne permettant qu'à une poignée de privilégiés, dont les journalistes, les photographes et le président de la compagnie minière Québec Cartier, M.

Patterson, de demeurer à 7,000 pieds du mont; les centaines de spectateurs ont été refoulés à 9,000 pieds. Aucun avion n'a été toléré dans un rayon de 15 milles.

Une demi-heure avant l'explosion, le contremaître-général de la mine a inspecté les lieux et informé, par radio, le contremaître responsable de l'explosion que le chantier était désert. Quinze minutes avant l'heure H, ce dernier contremaître se rendit porter la batterie électrique au dynamiteur, bien à l'abri, à 4,000 pieds du sommet de la montagne, et il quitta précipitamment les lieux.

Deux minutes avant la fin, une puissante sirène se fit entendre, et le compte à rebours final commença. La radio resta muette, laissant toute la priorité au dynamiteur advenant une demande pour un retard. Une longue minute et demie s'est écoulée. Pas une seule voix ne se fit entendre. Tous ont retenu leur souffle. Trente secondes ont été comptées, le feu mis au poudre, et en moins d'une seconde, 1,800,000 livres de dynamite broyèrent plus de 2,200,000 tonnes de roches et de minerais de fer d'une teneur de 42%.

Une épaisse fumée noire dévala la pente emportée par un vent de 15 à 18 milles à l'heure. L'événement prenait fin.

Bien que le spectacle valait le déplacement, le bruit n'a pas été impressionnant outre mesure, et un sentiment de déception s'est vite propagé chez les spectateurs, dont certains ont aussitôt quitté les lieux pour retourner à leurs occupations.

Des porte-parole de la compagnie minière Québec Cartier ont reconnu que le côté spectaculaire n'avait pas été à la hauteur de ce qu'ils préoyaient. Ils ont toutefois insisté sur le fait que l'explosion avait été réussie puisqu'elle a atteint, disent-ils, son premier but, soit d'ébranler le sommet du mont et de concasser des milliers de tonnes de minerais.

D'ailleurs, le but de ce sautage était de permettre aux opérations minières d'augmenter les réserves de minerais sautées et laissées en banc sans être obligées de transporter une partie de ce minerai en vue d'agrandir la surface des bancs. Suite à l'explosion d'hier, il y a deux bancs d'établiss, un à 2,840 pieds, et l'autre à 2,880 pieds

au-dessus du niveau de la mer.

La compagnie minière Québec Cartier possède, à cet endroit, un riche gisement qui s'étend sur quatre milles, sur une largeur de 4,000 pieds et sur une longueur de 1,000 pieds. La compagnie aura investi près de \$800 millions à Mont-Wright au début des

opérations à la fin de 1975 ou au début de 1976.

Au-delà de tout cela, il y a toujours le souvenir d'un événement comme celui d'hier qui demeure gravé dans la mémoire.

Une température très clémente a réduit au minimum le bruit, les vibrations sismiques et les ondes de choc propagées par l'air. S'il faisait environ 25

degrés durant la journée, le thermomètre est tombé à zéro la nuit précédente. Le Mont-Wright a connu une dernière soirée sous un ciel étoilé, décoré de superbes aurores boréales uniques aux régions nordiques.

Un bon souvenir sera celui de la visite effectuée sur le sommet du Mont-

Wright, à 10 heures hier matin, pour admirer la beauté du paysage et voir jusqu'à l'horizon tout autour de soi. Puis, une seconde visite, vers 13 heures, pour constater le travail gigantesque des explosifs qui déplacèrent des milliers de tonnes de minerais.

En attendant l'avion à

l'aéroport de Wabush, comment ne pas songer aux soirées d'hiver, dans quelques décennies, alors que nous pourrions raconter à notre progéniture réunie à quelques pas du foyer, ces propos gonflés par l'orgueil et une fierté bien légitime: "Mes enfants, au sautage du sommet du Mont-Wright, moi, j'y étais..."

Le prix de journalisme Judith-Jasmin est créé

par Louise PICARD

Le prix Judith-Jasmin vient d'être créé par le Cercle des femmes journalistes. Réservé uniquement aux femmes journalistes du Québec et de la région d'Ottawa, ce prix, qui en sera un de prestige, est un hommage à la mémoire de celle qui fut une pionnière de l'information politique et pratiqua le journalisme pendant 25 ans.

Ce prix fut créé à la demande de Mme Solange Chaput-Rolland, au moment de la nomination récente de celle-ci au poste de présidente du Cercle des femmes journalistes.

Parlant de celle qui fut pendant 25 ans, son amie et camarade de travail, Mme Rolland a tenu à préciser, hier, au cours d'une entrevue à l'émission "Femmes d'aujourd'hui", que le prix sera décerné à celles qui oeuvrent dans les disciplines qui intéressaient particulièrement Judith Jasmin: socio-politique et économique.

Trois prix seront décernés aux journalistes de la presse écrite, radiophonique et télévisée, dont les reportages auront été présentés entre le 1er avril 1974 et le 31 mars 1975. Une entente a déjà été conclue avec Radio-Canada et Télé-

Métropole afin de pouvoir visionner les films et reportages produits à diverses émissions. Il reste encore à déterminer la façon dont on pourra recueillir les reportages en provenance de postes de moindre importance, lesquels sont particulièrement nombreux dans la région de Montréal.

Plusieurs modalités restent à définir et les techniques utilisées seront empruntées à celles du Media Club du Canada, explique Mme Rolland, qui juge préférable de débiter de façon plutôt modeste au lieu de lancer un projet gigantesque qui risque de dispa-

raître d'ici deux ou trois ans, "comme la chose se produit trop souvent".

Un jury composé de 5 personnes est déjà formé, il s'agit de Pierre Béland, directeur de l'information à CKAC, Pierre Nadeau et Lisette Gervais, de la Société Radio-Canada et Gertrude Lemoyne, professeur à l'université de Montréal. Le nom du 5e membre sera dévoilé le 28 octobre, au cours d'une conférence de presse.

Le prix Judith-Jasmin qui sera accompagné d'un trophée ne sera pas réservé qu'aux débutantes mais également aux journalistes chevronnées.

Rôle des associations féminines au Québec

RIMOUSKI (G.P.) — Les femmes sont encore peu conscientes de la force que représentent les nombreuses associations féminines dans la province de Québec.

Mme Laurette Robillard, présidente du Conseil du Statut de la femme, a fait cette remarque à Rimouski, hier, alors qu'elle était l'invitée de l'association des Dames de Champlain. Elle entreprenait

une courte tournée qui doit la conduire aussi à Matane et à Sainte-Anne-des-Monts, aujourd'hui, ainsi qu'à Sept-Îles, demain.

Mme Robillard a signalé son intention de visiter, au cours des prochains mois, les différentes régions du Québec, pour informer la population, prendre connaissance des problèmes et recueillir des suggestions qui serviront à orienter le travail du Conseil.

APPELS D'OFFRES AVIS LEGAUX SOUMISSIONS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District d'Arthabaska

COUR SUPERIEURE
No 415-00025-74
DAME ALEXANDRE BOUCHER, ménagère, 124 St-Jean-Baptiste, Victoriaville, Qué.
demanderesse

ROBERT BOUFFARD, 510 Cadule Martin, apt. 5, Vanier Qué.
défendeur

ORDONNANCE
Il est, par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministère de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure du district d'Arthabaska, et ce, dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans: LE SOLEIL, 390 est. St-Vallier, Québec, LE CHRONICLE TELEGRAPH, 255 St-Sacrement, Québec. Prenez AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit Greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Arthabaska le 3 octobre 1974
NICOLE S. POTHIER, P.A.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
200-1100294-740
No Surintendant:
Q-56044

COUR SUPERIEURE
(en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de:
CHARLES-HENRI GIROUX, Notaire, demeurant à 248, est. rue Arago, Québec, P.Q.

Débiteur.
Avis est par les présentes donné que Monsieur Charles-Henri Giroux, de 248 est. rue Arago, Québec, P.Q., a fait une cession le 10ème jour d'octobre 1974, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30ème jour d'octobre 1974, à 10:30 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel à l'Edifice de la Banque de Montréal, à 800, Place d'Youville, Suite 1801, Québec 4, P.Q.
Date de Québec, ce 11ème jour d'octobre 1974.
RAYMOND ROY, SYNDIC, 610 Calixa-Lavallée, Québec, G1S 3G6, TELEPHONE: 681-0571.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 10.467-F

No Surintendant:
Q-55626

Dans l'affaire de la faillite de:

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, 610 Calixa-Lavallée, Québec, G1S 3G6, P.Q. le ou avant le 22 octobre 1974, à 5:00 heures de l'après-midi, pour l'achat des actifs suivants:

Item 1. Un camion "Pick-Up" de marque Ford 1969, évalué à \$1,200.00

Item 2. Une remorque fermée évaluée à 300.00

Item 3. Equipement et outillage, comprenant en outre: pompe à eau, génératrice, salamandre, sabieuse, banc scie, etc., évalué à \$1,875.00

Balance de matériaux de construction, comprenant entre autres: clous, laine, minérale, bois, etc., évalué à 100.00 1,975.00

Item 4. Terrain de 65 x 100 situé Parc Bon Air sur le lot P 108 à Ste-Catherine, Cité Portneuf, (sujet à hypothèque) évalué à 1,000.00

Item 5. Une remorque Equipement (une échelle) 50.00

Balance de matériaux de construction, comprenant: bois, bardeaux d'asphalte, etc. 330.00 440.00

Toute soumission devra être cachetée et, sur l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE. YVAN FORTIN. Une soumission globale peut être faite ou pour chaque item séparément.

De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est retenue. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION
Les items ci-haut mentionnés seront visibles, aux endroits où se trouvent les différents items sur demande en communiquant avec le syndic soussigné.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues, mardi, le 22 octobre 1974, à 5:00 heures de l'après-midi au bureau du syndic soussigné.

Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné les actifs et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie et les acquéreurs devront prendre possession des actifs à leurs frais dans les cinq (5) jours, sans aucune responsabilité de la part du syndic.

Toutes taxes résultant de la vente devront être assumées par les acquéreurs.

CONDITIONS DE PAIEMENT, COMPTANT, sur acceptation de la soumission.

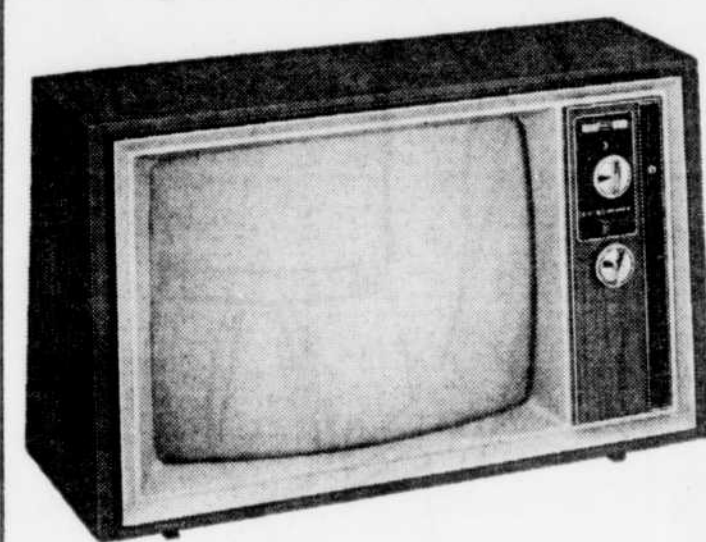
Le syndic ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Québec, ce 11 octobre 1974.

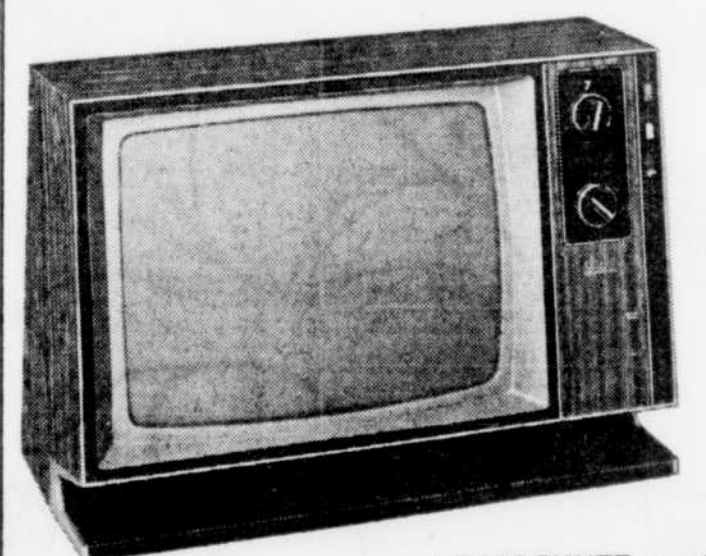
RAYMOND ROY, SYNDIC, 610 Calixa-Lavallée, Québec, G1S 3G6, TELEPHONE: 681-0571.

COUR SUPERIEURE
(en matière de faillite)

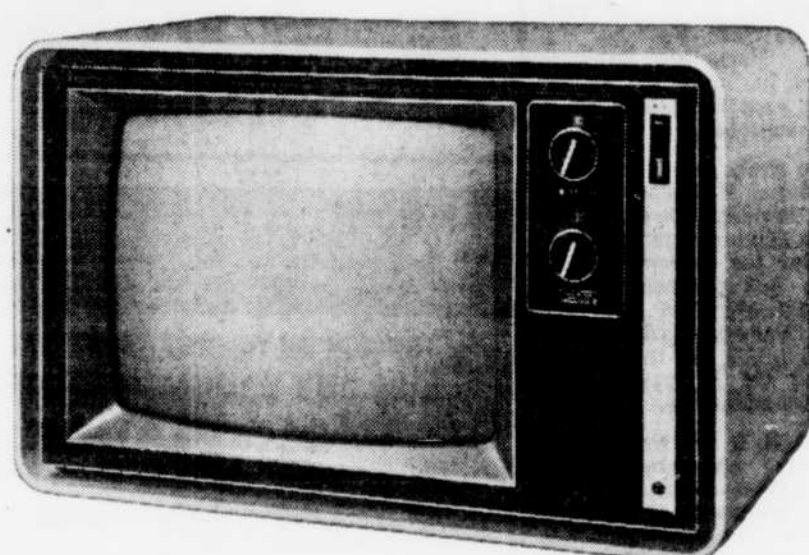
YVAN FORTIN, Entrepreneur, faisant affaires seul à 53, Place Jourdain, Ancienne-Lorette, et demeurant à 1101, Boul. Couture, app. 5, Neuchâtel, Qué.
Débiteur.



LE STUART, modèle F4025W. \$659.95*



LE KIRCHNER, modèle F4028W. \$679.95*



LE MONDRIAN, modèle F4033X. \$699.95*



SOLID STATE
CHROMACOLOR II

Chez Zenith, la qualité doit y être pour que le nom soit apposé.

*Prix de détail suggérés

DEPOSITAIRES				
 Zuëlec Electronique Ltée 621 ST-JEAN, QUEBEC TEL.: 529-9261	 AMEUBLEMENTS TANGUAY 535 BOUL. STE-ANNE BEAUPORT TEL.: 661-3761	 agure 430, AV. ST-SACREMENT (COIN BOUL. CHAREST) TEL.: 681-6231	 motel television inc. 2750 CHEMIN STE-VOY TEL.: 651-9110	 MOSMAN MATEAU T.V. INC. VALLEE-JONCTION BEAUGE TEL.: 253-5387
 JEAN-PAUL CHABOT INC. ST-CHARLES CITE BELLECHASSE TEL.: 887-3495	 ROLAND DION TV ENR. 165, ST-IGNACE ST-RAYMOND TEL.: 337-7016	 PERREAU & FRERES MEUBLES ENR. 44 DU PONT AMQUI CITE MATAPEDIA TEL.: 629-3233	 RENE DION REFRIGERATION INC. 2854, 1re AV., QUE. TEL.: 623-3826	 MARIER TV SERVICE ENR. 398 ST-ETIENNE LA MALBAIE CITE CHARLEVOIX TEL.: 665-3324
 AMEUBLEMENTS TANGUAY ROND-POINT, LEVIS TEL.: 833-4511	 agure 1330 MAGUIRE, SILLERY TEL.: 681-4124	 DIONNE Electronique Enr. ST-PHILIPPE DE NERI KAMOURASKA TEL.: 498-2954	 DENIS T.V. SERVICE ENR. 278 RACINE LORETTEVILLE TEL.: 842-7345	 VALLIERES T.V. SERVICE ENR. 82 ROUTE NATIONALE NEUVILLE TEL.: 876-2101
 agure PLACE FLEUR DE LYS TEL.: 529-4915				



L'explosion de deux contenants de mazout de chauffage a ponctué, hier, un début d'incendie dans un cabanon, à l'arrière du 775, rue Richelieu, à Québec. On ignorait toutefois, hier, l'origine exacte des flammes qui ont endommagé de façon superficielle l'édifice de pierre. Un pompier a subi des brûlures lors de la déflagration qui a projeté, haut dans les airs, une boule de feu qui a été aperçue dans un rayon fort étendu.

Lourdes pertes causées par l'incendie d'une grange-étable

par Lucien LATULIPPE

La grange-étable de M. Paul Henry a été incendiée, hier, à Saint-Malachie de Bellechasse. Trente truies et un certain nombre de cochonnets, ainsi que quelques veaux, ont péri dans le brasier.

M. Henry, dont la ferme s'élève à environ un mille et demi du village de Saint-Malachie, a également perdu toute sa récolte de foin, soit plus de 6.000 bottes. Les pertes s'élève-

raient à au moins \$30.000.

C'est M. Henry qui a découvert le feu en arrivant à son étable, vers 5h30, hier matin. Le bâtiment était rempli de fumée.

Le cultivateur s'est empressé de détacher ses 40 vaches, qui se trouvaient dans un bâtiment adjacent. Il a également réussi à faire sortir des truies, mais certaines sont rentrées pour y périr.

Le maire de Saint-

Malachie, M. James Quikly, qui est en même temps chef de pompiers, dit qu'il a été alerté vers 5h35. A son arrivée sur place, il a constaté que toute l'étable était en feu.

Après avoir épuisé le réservoir de 500 gallons du camion à incendie, M. Quikly dit qu'il a fallu déplacer la pompe d'environ 4.000 pieds afin de pouvoir l'alimenter dans une rivière où il y avait suffisamment d'eau. Deux pompes ont été utilisées pour obtenir plus de pression.

Malgré l'avance prise par les flammes, les pompiers volontaires aidés par des bénévoles sont parvenus à empêcher le feu de se communiquer à la laiterie et à la nouvelle section de l'étable où se trouvaient les vaches, toutes deux contiguës au bâtiment incendié.

La maison de M. Henry n'a également subi aucun dommage. Elle s'élève tout près.

M. Quikly et quelques-uns de ses pompiers ont dû passer la journée sur les lieux. Il leur a fallu avoir recours à un bélier mécanique pour déplacer l'amoncellement de bottes de foin et parvenir à éteindre le feu qui s'était infiltré à l'intérieur.

L'incendie aurait été causé par une défectuosité électrique. Une enquête a toutefois été instituée par la brigade des incendies criminels de la Sûreté du Québec.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

MUNICIPALITÉ DE ROBERVAL (PAROISSE)
Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "Soumissions Contrat 1390220" et adressées au bureau de la Secrétaire-trésorière, Mme Odile Tremblay, Municipalité de Roberval (Paroisse), 1355 boulevard St-Joseph, Roberval P.Q. seront reçues jusqu'à huit (8) heures P.M. (heure en vigueur), lundi le 4 novembre 1974 et seront ouvertes lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le même jour à huit (8) heures (heure en vigueur) au lieu ci-haut mentionné.

Contrat: 1390220.
Pour la construction d'une ligne d'égout sanitaire de T.B.A. 10" sur une longueur d'environ 12.800' et de T.B.A. 15" sur une longueur d'environ 3.100' incluant les services domiciliaires d'égouts. La construction d'environ quatre-vingt-dix (90) services domiciliaires d'aqueduc et la pose d'environ vingt-deux (22) bornes-fontaines sur la conduite existante dans le Rang St-Dominique font partie du présent projet. De plus, il comprend également 1.200' de tuyau de fonte ductile de 6" de diamètre et les services domiciliaires adjacents dans la rue Labeaume et dans la Route de Ste-Hedwidge.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les Ingénieurs-Conseils LEMIEUX MORIN BOURDAGES DOUCET SIMARD & ASSOCIES. Les documents seront disponibles au bureau des Ingénieurs-Conseils LEMIEUX MORIN BOURDAGES DOUCET SIMARD & ASSOCIES, 525, boul. Harvey, Jonquière et au bureau de la Municipalité de Roberval (P.Q.), 1355 boul. St-Joseph, Roberval P.Q. à partir de mardi le 15 octobre 1974.

Les soumissions par télégramme ne seront pas acceptées et les soumissionnaires ne pourront réviser leur soumission par télégramme.

Les plans et devis peuvent être obtenus aux endroits ci-haut mentionnés, moyennant un dépôt de cent dollars (\$100.00) en argent ou en chèque certifié, payable à LEMIEUX MORIN BOURDAGES DOUCET SIMARD & ASSOCIES, Ingénieurs-Conseils. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis en bon état dans le mois qui suivra la date de réception des soumissions, s'ils ont soumissionné. Pour toutes les copies qui seront fournies à un entrepreneur qui n'aura pas soumissionné, une retenue de cinquante pour cent (50%) sera gardée pour couvrir les frais d'impression.

Pour être considérées, les soumissions devront être remises en quatre (4) copies sur les formules fournies et devront être accompagnées d'un chèque visé, tiré d'une banque canadienne à charte ou d'une caisse populaire à l'ordre de la Municipalité de Roberval (Paroisse), ou d'un bon de soumission (bid bond) égal à dix pour cent (10%) du coût de la soumission. De plus, l'entrepreneur devra joindre à son cautionnement ou à son dépôt de garantie, une lettre d'intention d'une Compagnie d'assurance reconnue, garantissant que ladite Compagnie va émettre au nom du soumissionnaire choisi, un cautionnement d'exécution et un cautionnement visant le paiement de la main-d'œuvre et des services. Le défaut de joindre ce cautionnement entraînera le rejet de la soumission.

La Municipalité de Roberval (Paroisse) se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la valeur du contrat de vingt pour cent (20%). La Municipalité de Roberval (Paroisse) pourra donc augmenter ou diminuer une quantité montrée sur la formule de soumission ou le doubler s'il y a lieu sans aucuns frais additionnels de la part de l'entrepreneur en autant que la totalité des travaux à exécuter ne soit pas augmentée ou diminuée de plus vingt pour cent (20%) de la valeur totale du contrat.

De plus, la Municipalité de Roberval (Paroisse) ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

MME ODILE TREMBLAY, SEC. TRÉS.
MUNICIPALITÉ DE ROBERVAL (PAROISSE)
1355, BOUL. ST-JOSEPH
ROBERVAL
CTE LAC-ST-JEAN OUEST, P.Q.

L'agent Samson remis en liberté sous condition

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — L'ancien agent de la Gendarmerie royale, Robert Samson, a été remis en liberté sous conditions, hier matin, après avoir été accusé du dépôt d'une substance explosive à la résidence du président de la compagnie Steinberg et de la fabrication de ladite bombe.

L'enquête préliminaire a été fixée au 12 novembre 1974.

En vertu du premier chef d'accusation, l'ancien agent du corps d'élite de la police fédérale est passible de 14 ans d'emprisonnement, selon l'article 79 (1-c) du code pénal. En ce qui concerne le deuxième chef, il peut écopier d'un maximum de cinq ans (art. 80 a).

Cinq conditions

Le juge Bernard Bildeau, de la cour des ses-

sions de la paix, a libéré Samson sous cinq conditions. Il doit:

— remettre son passeport;

— demeurer toujours à la même adresse, soit au 3766 rue Ethel, à Verdun, chez sa mère;

— se présenter tous les lundis au détective Michel Allard, de la police de la CUM;

— s'abstenir de communiquer avec les témoins entendus à l'enquête du commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, à l'exception de M. Fernand Barré, qui s'est occupé de ses affaires, et de sa mère.

Ses procureurs, Mes Frank Shookey et Maurice Hébert, ont tenté d'obtenir que leur client, un célibataire, puisse continuer de voir ses deux petites amies, Linda Robidoux et France Robidoux (la fille de Léo Robidoux, chauffeur de William Obront identifié

devant la Commission d'enquête sur le crime organisé comme le financier de la pègre montréalaise). Mais en vain. Car toutes deux ont déjà témoigné et risquent de le faire de nouveau lors du procès.

Samson était derrière les barreaux depuis le 4 septembre, pour outrage au tribunal.

Une affaire très complexe

L'attentat imputé à Robert Samson a eu lieu, le 26 juillet, à 1h27 du matin, à la résidence du président de Steinberg, M. Dobrin, gendre de Samuel Steinberg.

Le commissaire aux incendies du Québec, M. Cyrille Delage, a alors ouvert une enquête qui a duré environ deux mois. Il en est arrivé à la conclusion, mardi, qu'il s'agissait d'un acte d'origine criminelle. D'où les accusations portées en cour, hier matin.

Selon le notaire québécois, cette affaire est la plus complexe qu'il ait eu à examiner depuis plusieurs années. Il a souligné que les enquêteurs avaient émis, au début, 41 hypothèses pour expliquer l'attentat 39 ont été éliminées en cours de route. Et pour décider laquelle devra être retenue, il faudra, a précisé Me Delage, interroger auparavant le magnat de la viande, William Obront, qui aurait fui le pays.

Les deux dernières hypothèses sont:

— une vengeance des fiers-à-bras de Gaby Ferland (bien connu des policiers), qui avaient été engagés à gros prix lors de la grève aux entrepôts de Steinberg, en décembre 1973, et dont le contrat a été suspendu plus tôt que prévu;

— une intimidation de la part d'Obront pour que Steinberg s'approvisionne en viande dans ses entreprises.



V'La L'Bon Temps D'Épargner...
chez **PASCAL**

Les nouvelles "MÉNAGÈRES" MAYTAG
à bas prix sont arrivées...

Nous avons de nouveaux prix
excitants sur la Fiabilité Maytag!

La Sûreté MAYTAG...
le plus important de tout!

**CENTRE D'ACHATS DE LA PLACE LAURIER
STE-FOY, QUÉBEC, TÉL.: 653-9307**

Six mois de prison pour vol

THETFORD MINES — Un récidiviste de 21 ans, André Thivierge, demeurant dans le rang 10 de la municipalité d'Irlande, a été condamné à six mois de prison après avoir admis sa culpabilité à deux accusations de vols avec effraction, hier, au palais de justice de Thetford.

Le prévenu a comparu devant le juge Gerald Boisvert, de la cour des sessions de la paix.

Cette sentence sera purgée concurremment à la peine de cinq mois d'emprisonnement que l'inculpé a reçue, il y a trois semaines, à Amos, pour un vol commis dans un restaurant.

Dans la région de Thetford, Thivierge a reconnu avoir été l'auteur d'un vol de cigarettes, d'une valeur de \$200, au restaurant "Royaume du Gourmet", à Thetford Sud, en juin dernier, et du vol de \$155 en marchandises commis au garage Guimond Champagne, situé dans le rang 10 d'Irlande, un mois plus tard.

Thivierge attendait de connaître sa sentence pour les délits qu'il avait commis dans la région de Thetford, lorsqu'il récidiva à Amos.

Brèvespannes d'électricité

Près de 3.000 abonnés de l'Hydro-Québec ont été privés d'électricité par intermittence, hier soir, à la suite de bris consécutifs sur des câbles souterrains. C'est le secteur du boulevard Laurier, tant à Sillery qu'à Sainte-Foy, qui a été le plus affecté.

La panne a débuté vers 20h. Elle a été réparée et un nouveau bris s'est produit peu après. Des équipes d'urgence ont été dépêchées sur les lieux. La déféctuosité aurait été repérée sur des joints de câbles qui passent sous terre. Le courant a été rétabli pour de bon vers la fin de la soirée.

Les Nordiques ne sont tout de même pas des vautours

par Jacques DRAPEAU

Pour un moment, j'ai bien cru que le cinéaste québécois Jean-Claude Labrecque avait choisi les Nordiques comme "fond de scène" de son prochain film.

Pendant que Jean-Guy Gendron et ses hommes travaillaient fort sur la glace, hier matin, l'équipe technique de Labrecque, entourée de policiers de l'escouade antiémeutes, tournait quelques séquences du film "Les vautours", devant le Colisée.

Les vautours?

Pas possible! Labrecque aurait-il eu vent de la transformation qui s'est opérée chez les Nordiques, au point qu'ils soient devenus des vautours assoiffés de victoires?

Labrecque était là pour le Colisée et non pour les Nordiques. N'empêche que s'il était allé fureter du côté du vestiaire des Nordiques, il en aurait eu plein la vue de ces Nordiques motivés au cube.

A ce point que certains joueurs ne se contentent plus de commenter la troisième saison qui va s'amorcer bientôt, mais parlent déjà des séries éliminatoires du printemps prochain.

Le gardien de but Michel Deguise, par exemple, souhaite que Gendron va l'utiliser... au moins pour le dernier match de la série finale du printemps.

Le défenseur Rick Jordan, pour sa part, estime que si la défensive des Nordiques arrive à tenir le coup, l'équipe se retrouvera aisément dans les séries éliminatoires. "Les Nordiques, dit-il, offrent un excellent mélange d'expérience et de jeunesse à la ligne bleue".

Jordan, un ancien porte-couleurs des Whalers de la Nouvelle-Angleterre, n'est aucunement inquiet de l'attaque des Nordiques, qu'il qualifie de l'une des plus puissantes de tout le circuit.

Rick Jordan a connu un

Les Remparts patinent...

par Alain BOUCHARD

Ca tirait de la langue, hier soir, à l'exercice des Remparts, mais ce n'était rien, paraît-il, à côté de ce que ce fut mardi.

"C'était peut-être ma faute si les gars n'ont pas suffisamment patiné, la semaine dernière, disait Marc Picard, mais on ne pourra sûrement pas m'adresser ce reproche, ces jours-ci".

Et vogue la galère! Je patine, tu patines, il patine...

"As-tu vu trotter ce joueur-là? Il serait parfait sur la piste d'à côté, demain soir (jeudi, soir de courses attelées, vous puez?), lançait Paul Dumont, un étage plus haut.

Morale: impossible de contenter tout le monde et Dumont, à qui les trois dernières défaites consécutives des siens n'ont pas particulièrement plu.

Finis les si

Plus modéré, Picard a expliqué que c'est la façon dont ses hommes ont perdu (sauf contre Cornwall vendredi) qui le préoccupe. "Notre match à Montréal n'était pas très beau à voir pour les spectateurs, dit-il. Si encore le Junior avait bien travaillé..."

C'est ainsi que Picard consacre la présente semaine à raviver l'ardeur de sa troupe. "Sauf pour le jeu de puissance, il n'est pas question d'apprendre quoi que ce soit de neuf. Il s'agit de faire travailler les gars très dur et d'espérer que ces trois revers d'affilée ne nuisent pas à la confiance de mes jeunes joueurs.

"Finis les si, poursuit le pilote. Il faut maintenant y aller avec conviction".

Avec conviction, ça veut dire gagner les deux matchs locaux du week-end, respectivement contre Shawinigan et Sherbrooke. "J'ai particulièrement hâte au second, d'indiquer Picard, à la suite de certaines petites choses que je n'ai pas du tout goûtées, lors de notre visite à Sherbrooke".

début de camp d'entraînement atroce. "Au cours des deux dernières années, je n'ai évolué que trois mois environ dans la Ligue américaine", se défend-il. C'est pas du tout suffisant! L'athlète aux cheveux blancs a rattrapé son jeu ces derniers temps. "J'avais besoin d'un camp d'entraînement comme celui-là, proclame-t-il maintenant. Les Nordiques m'ont fait confiance et je suis heureux".

Dans ce milieu canadien-français, Jordan arrive à se tirer d'affaire. "J'aimerais bien tenter de mettre en pratique les mots de français appris durant mes études, mais les gens ici parlent trop vite. Je n'arrive pas à les comprendre".

Deguise est heureux

A l'instar de son collègue Richard Brodeur, Michel Deguise se sent beaucoup plus à l'aise cette saison dans l'uniforme des Nordiques.

D'abord, il n'est pas ennuagé par la maladie; ensuite, la situation est maintenant plus claire dans le cas des gardiens de but. Deguise avoue cependant avoir tiré des profits du passage

éclair de Jacques Plante à Québec. "Plante disait que le gardien de but constitue 60 pour cent d'une équipe", de dire l'ancien membre de l'organisation des Canadiens de Montréal.

Mais Deguise ajoute ceci: "Je pense que Plante s'occupait trop de ses gardiens de but pour ce qu'il conseillait les autres joueurs".

Selon Michel Deguise, la défensive des Nordiques doit s'appliquer à dégager sa zone, problème numéro un de l'équipe durant les joutes hors-concours. D'après le jeune cerbère, les joueurs de défense tirent profit de geler le disque le long de la clôture plutôt que de risquer de le donner à l'adversaire. Les joueurs de centre des Nordiques sont habiles dans les mises au jeu. Serge Bernier l'a prouvé contre les Soviétiques.

EN BREF — Dave Balon faisait pitié encore hier. Si c'est un "vautour", il battait difficilement de l'aile. Il volait bien bas. Ce cas pénible va connaître son dénouement au cours des prochaines heures. Durant la saison régulière, aucun journaliste ne sera admis

dans le vestiaire des Nordiques, à la suite des exercices. Parait-il que cette décision a été prise afin de "mettre de l'ordre". Ah, ces méchants journalistes! Alain Beaulieu n'a pas participé à l'exercice d'hier; il souffre de la grippe. Jean-Guy Gendron claque aussi des dents.

Gendron a ordonné un exercice à quatre contre cinq, hier. Sur le jeu de puissance: Serge Bernier, Réjean Houle, Alain Caron, Réal Cloutier et Jean-Claude Tremblay. Cloutier a le filet "dans l'oeil". Une seule fois, on a tenu un tel exercice au cours de la saison dernière. André Gaudette a évolué en compagnie de Pierre Guité et de Rénald Leclerc, hier. Mais il n'est pas question que Robert Guindon perde son poste aux côtés de Leclerc et de Gaudette, une fois le retour de Guindon...

Charles Constantin pourrait être utilisé pour tuer le temps des pénalités, cette saison. Il a joué ce rôle durant son stage chez les juniors. Chose certaine, Michel Parizeau sera utilisé en désavantage numérique.



MONTCALM
MONTRE FIEREMENT
MONARCH

En plus de tous les nouveaux modèles 1975,

Montcalm Auto

présente également la

MONARCH
75



La toute nouvelle Monarch se compare très favorablement par son style, son luxe et son confort à une voiture européenne très réputée.

VENEZ CONSTATER PAR VOUS-MEME.

CAPRI -
BOBCAT - MONARCH
COUGAR - COMET
MONTGO - METEOR
MARQUIS - CONTINENTAL
MARK IV - CAMIONS FORD

LOCATION DE CAMIONS
ET D'AUTOMOBILES
A LA JOURNÉE, A LA
SEMAINE, AU MOIS,
A L'ANNÉE.



Montcalm Automobiles inc.
"Chez nous, la différence c'est le service après-vente"

Votre garage de confiance
901, 1re AVENUE, QUEBEC - TEL.: 529-2131

Tiens bien ta tuque Olympique 75 est là!

Olympique, la motoneige la plus vendue au monde possède pour 1975 le système de refroidissement "Tornado" qui permet au bloc-moteur de fonctionner dans une gamme de températures plus favorable. Olympique 1975: puissante, versatile, économique, encore plus avantageuse que jamais!



Une tuque pour 99¢!

Venez admirer Olympique 75 chez un concessionnaire participant et profitez de l'occasion pour obtenir, pour seulement 99¢, une magnifique tuque Ski-Doo d'une valeur de \$3.95.

ski-doo

Tant qu'il y aura des hivers.

DEPOSITAIRES

FLORIAN MARCOUX INC.
50 KENNEDY, LEVIS — TEL.: 837-5856
DIVISION EMILE PAQUET
ROULE KENNEDY
ST-HENRI DE LEVIS
882-2419

LAURENTIDE SPORTS SERVICE INC.
1451, RUE RAYMOND
NOTRE-DAME DES LAURENTIDES
TEL.: 849-2824
333 BOUL. ROCHETTE BEAUPORT
TEL.: 661-5246

PRESTO
4252, boul. H.-Bourassa, Charlesbourg
Tél.: 628-2317

SPORTS BOISCHATEL INC.
Votre centre de la motoneige pour la Côte de Beaupré
5610, boul. Ste-Anne, Boischatel
Tél.: 822-1122
Ouvert 7 jours par semaine

AUX PETITS MOTEURS
217 RUE PRINCIPALE
ST-ROMUALD, P.Q.

NICOL SPORT MATHIEU
ST-GEORGES STATION
278-2092

SPORTS LOISIRS ENR.
212, 4E RUE
LA POCAIERE
CTE KAMOURASKA
TEL.: 866-2975-1211

POMERLEAU SPORTS ENR.
289 RUE TEMISCOUATA
RIVIERE-DU-LOUP
TEL.: 862-9444

GILBERT SPORTS INC.
ROUTE 138
BAIE ST-PAUL
CTE CHARLEVOIX
TEL.: 436-2524

LA GALERIE DES SPORTS
QUEBEC INC.
688 OUEST, ST-VALLIER
QUEBEC
TEL.: 681-6386

GARAGE VINCENT TREMBLAY LTEE
104 ROUTE 138
FORESTVILLE,
CTE SAGUENAY
TEL.: 587-4988

BOBI AUTO
C.P. 610
STE-ANNE DES MONTS
CTE GASPE
TEL.: 763-2266

J. MARTEL AUTO LTEE
2685 AV. DU PONT
ALMA
CTE LAC-ST-JEAN
TEL.: 662-6669

CENTRE JARDIN SHELL
ROUTE 2
DONNACONA
CTE PORTNEUF
TEL.: 285-1377

P.E. BOUFFARD LTEE
550 EST, DU PHARE
MATANE, QUE.
TEL.: 562-0565

DUFOUR & LAPOINTE AUTOS INC.
STE-MARIE
CTE BEAUC
TEL.: 387-6641

ROUSSEAU & FRERES INC.
2326 DU COLISEE
QUEBEC, QUE.
TEL.: 629-6711

RENE SIMARD & FILS ENR.
10 AV. ROYALE
ST-TITE DES CAPS
CTE MONTMORENCY
TEL.: 823-2402

ROLLAND LANGLAIS
SULLY
CTE TEMISCOUATA
TEL.: 893-5662

LANGLOIS & FRERES
143 OUEST, ST-JEAN-BAPTISTE
MONTMAGNY
TEL.: 248-3276

STATION MARTEL & FRERES ENR.
347 BOUL. L'ORMIERE
LORETTEVILLE, QUE.
TEL.: 843-3862

LA CLE DU SPORT TREMBLAY & LAMOTHE SPORTS INC.
1372 BOUL. WALBERG
DOLBEAU, QUE.
TEL.: 276-4616

LES SPORTS GUY LEVESQUE INC.
1586 BOUL. BABOURY
MONT-JOLI
TEL.: 775-4462

ALPHONSE OUELLET
(1971) LTEE
C.P. 1310
GASPE, QUE.
TEL.: 368-3344

DENIS BARIBEAU & FILS LTEE
339, ST-JOSEPH
ST-MARC DES CARRIERES
CTE PORTNEUF
TEL.: 258-3206

DESMEULES AUTOMOBILES INC.
LES ESCOUINS
CTE SAGUENAY
TEL.: 233-2490

LAURENT GAGNON
140 RUE PRINCIPALE
LAC-BOUCHETTE
CTE LAC-ST-JEAN
TEL.: 348-6931

GARAGE GRACIEN BELANGER LTEE
690 AV. BROCHU
SEPT-ILES CTE SAGUENAY
TEL.: 962-3811

GARAGE GASTON CHAMPAGNE
83 PRINCIPALE
LAC AUX SABLES
CTE PORTNEUF
TEL.: 336-2920

GERMAIN AUTO LTEE
212 ST-JACQUES
ST-RAYMOND
CTE PORTNEUF
TEL.: 337-2226

Les "Relais du Midi" font place aux "Relais du dimanche"

L'intéressante initiative des "Relais du Midi", lancée l'an dernier à l'église Saint-Coeur-de-Marie, revivra dans la même formule mais deviendra cette année les "Relais du Dimanche". Le projet du père Nazaire Auger, curé de cette paroisse, a connu auprès du public un certain succès, moindre toutefois que ce qu'il en attendait. De là, le changement d'horaire.

D'autant plus que la majorité de la clientèle à qui ces Relais du Midi s'adressaient, c'est-à-dire les fonctionnaires travaillant dans les immeubles gouvernementaux situés à proximité de l'église, se voient maintenant proposer des auditions de disques (classiques) par leur employeur, à la même heure de la journée, au complexe "G".

Autant d'activités pour affirmer la présence d'une paroisse qui se désagrége, en raison des fréquentes et nombreuses démolitions de maisons d'habitation pour laisser place à des immeubles à bureaux ou autres. C'est encore dans ce but que Saint-Coeur-de-Marie est revenue au grégorien et la polyphonie à ses grandes messes du dimanche. Et à en juger par la forte vente de disques de chant grégorien, il ne s'agit pas là de nostalgie mais plutôt d'un véritable besoin de retour aux sources d'une littérature musicale de grande richesse.

"Festivals du monde". En général les émissions de musique ont la vie longue. "Festivals du monde", que présente Radio-Canada chaque semaine,

à Montréal la semaine prochaine. Il y vient principalement pour participer, jeudi, avec l'Ensemble de Cologne pour le nouveau Théâtre musical, au deuxième concert de cette saison de la Société de musique contemporaine du Québec; avant quoi il aura été l'invité, lundi, des "Musicalogues" qu'anime Maryvonne Kendergi à l'université de Montréal.

Kagel en sera alors à sa deuxième visite dans la Métropole, la première remontant à 1961: le musicien d'origine argentine, qui vit maintenant en Allemagne, fut à ce moment l'invité de Pierre Mercure à sa célèbre Semaine de Musique actuelle. Deux de ses oeuvres écrites en 1970 figurent au programme du concert de jeudi prochain: "Tactil" pour trois exécutants et "Répertoire", concert scénique pour cinq interprètes où Kagel dissèque l'opéra traditionnel comme forme musicale.

MUSIQUE

Marc Samson



Par conséquent, seule les récitals, qui avaient lieu les mercredis la saison dernière, ont été conservés. Ils seront présentés tous les dimanches, de 16 à 17h à compter du 20 octobre; entrée libre. Le chœur A Capella que dirige Claude Gosselin inaugurera la saison et plusieurs musiciens et petites formations de musique de chambre de Québec ont déjà accepté d'y participer. Parmi eux Hermel Bruneau, à titre de clavicembaliste et à la tête de son Ensemble baroque, les violonistes Diane Létourneau et Jean-Louis Rousseau, Robert Brunner et son Ensemble renaissance, le Petit ensemble de l'Ecole de musique, le soprano Ginette Duplessis, de même que quelques organismes de la région et bien entendu Sylvain Doyon le titulaire des orgues de Saint-Coeur-de-Marie.

A ces Relais du Dimanche s'ajouteront au cours de la saison quatre grands concerts, donnés le dimanche avec la participation du chœur A Capella. Le premier est prévu pour le 10 novembre avec comme oeuvre principale au programme le "Requiem" de Gabriel Fauré. Plus tard on pourra y entendre deux Cantates de Bach et la première exécution à Québec des "Vêpres de la Vierge" de Monteverdi.

Cette 1000e émission pourrait peut-être fournir l'occasion à André Hébert de faire un examen de conscience et d'offrir, à partir de là, des commentaires plus étoffés et des renseignements moins approximatifs à son auditoire.

Kagel à Montréal

Le compositeur Mauricio Kagel fera un court séjour

La Cinémathèque québécoise rend hommage à Columbia

Puisque la Cinémathèque québécoise ne vient pas (encore) à nous, il faut bien aller à elle. Alors, si vous vous trouvez à Montréal au cours des prochaines semaines et que vous avez le goût de voir des films "rétro" authentiques, vous serez servis par l'hommage que la Cinémathèque rend à la compagnie américaine Columbia, à l'occasion de ses 50 ans.

One Night", "Mr Deeds", "Mr Smith" de Frank Capra, "Only Angels Have Wings" et "His Girl Friday" de Howard Hawks, "On The Waterfront" d'Elia Kazan, "Two Rode Together" de John Ford, "From Here to Eternity" de Fred Zinneman ainsi

que des oeuvres de réalisateurs plus jeunes comme Rafelson et Hopper.



Galerie d'Art St-Jean

1033 rue St-Jean, Tél.: 692-2577

LA GALERIE DES PEINTRES DE RENOM

Le meilleur choix à Québec

- | | |
|--------------------|---------------|
| — F. CONSTANTINEAU | — H. MASSON |
| — S. COSGROVE | — M. MAURO |
| — F. IACURTO | — M. PERRIN |
| — A. LAW | — G. PFEIFFER |
| — J. D'A. LECLERC | — R. RICHARD |
| — B. LE DAIN | — A. ROUSSEAU |

Le programme rassemblé par la Cinémathèque québécoise avec la collaboration du studio de Burbank de la Columbia comprendra une trentaine de films qui retracent l'histoire fort mouvementée d'une des grandes "fabriques d'images" du cinéma. On pourra ainsi voir des longs métrages comme "It Happened

Une collaboration G.R.P.I.

CLAUDE LANDRÉ
NOUVEAU SPECTACLE

CE SOIR, DEMAIN, SAMEDI ET DIMANCHE

semaine et dimanche: 20h30
samedi: 20h00 et 23h00
Réservations: 625-5144

LA BOITE
1008, 3e av.

Tu vas t'amuser chanter, danser
Le Festival, c'est pour toi

OKTOBERFEST

Jusqu'au 20 octobre

Wilbert Chancy
AU PIANO-BAR
du mercredi au dimanche inclus.

restaurant Orleans
motel 2541, 804, STE-ANNE
GATINEAU QUEBEC
Face au Centre Woolco
661-5823

Wilbert Chancy
sa guitare, ses chansons...
est aussi à la
SALLE MONTMARTRE
le dimanche de 20h30 à 23h30 p.m.

SAMEDI 19 oct. 20h.30
THEATRE DE LA CITE UNIVERSITAIRE
Pavillon des Sciences de l'Administration

"les mimes électriques"

Billets en vente au Secrétariat du Service des Loisirs Socio-Culturels et au Théâtre de la Cité Universitaire.

Etudiants de Laval: \$1.00
Autres: \$2.00

direction générale de la vie étudiante
service des loisirs socio-culturels

DISCO-BAR
La Gaussette
A DEUX PAS DE CHEZ **Lorenzo**
menu spécial pour dîner...
1195, 3e AVENUE, QUE.
529-0258

SPECTACULAIRE!
"SANS PAREIL AU MONDE"
RINGLING AND BARNUM & BAILEY
CIRCUS

Une production de IRVING FELD ET KENNETH FELD
Direction et mise en scène de RICHARD BARSTOW

NOUVEAU!
VOYEZ, DANS UNE MEME CAGE, LE PLUS EXTRAORDINAIRE NUMERO DE FAUVES ET D'ANIMAUX SAUVAGES!

POUR LA 104e ANNÉE, UN TOUT NOUVEAU SPECTACLE!

SIÈGES RÉSERVÉS: \$3.50 ● \$4.50 ● \$5.50

RÉDUCTION \$1.00
ENFANTS MOINS DE 12 ANS:
MER. 20h00 ● JEU. 20h00
● VEN. 18h00 ● SAM. 11h00

BILLET EN VENTE AU COLISEE DE QUÉBEC ET AUX MAGASINS SEARS

DU MARDI 29 OCT. au DIMANCHE 3 NOV. AU COLISÉE DE QUÉBEC

REPRÉSENTATIONS: MARDI (29 oct.) 20h00 ● MERCREDI (30 oct.) 20h00 ● JEUDI (31 oct.) 20h00 ● VENDREDI (1 nov.) 16h00 & 20h00 ● SAMEDI (2 nov.) 11h00, 15h00 & 20h00 ● DIMANCHE (3 nov.) 13h30 & 17h30

* SPÉCIAL D'OUVERTURE: \$1.25 DE RÉDUCTION SUR TOUS LES BILLETS AVEC LES COMPLIMENTS DE CFMC ● CKMI-TV.

VOYEZ L'HOMME LE PLUS PETIT AU MONDE!

A NOS ANNONCEURS...

Encore
8
jours

LE SOLEIL
publiera le samedi 2 novembre
le cahier
SPORTS D'HIVER & motoneige



Ce cahier thématique mettra l'accent sur les plaisirs des sports de plein air durant la saison froide et constituera une excellente occasion pour les annonceurs participants de présenter les nouveautés '75 dans les articles de sport, l'équipement, le vêtement... Nous vous invitons donc à effectuer vos réservations au plus tôt.

FERMETURE: VENDREDI LE 25 OCTOBRE

LE SOLEIL

Service de la Publicité, 390 est, St-Vallier, Québec
G1K-7J6 (418) 525-7131

Oui Monsieur!

Côte Nord, Mauricie, Saguenay, Abitibi, Cantons de l'Est, Bas du fleuve.

dans tous les centres actifs de la vie québécoise, l'Auberge des Gouverneurs vous accueille avec cette chaleureuse hospitalité bien de chez-nous.

"Oui Monsieur!" c'est la tradition courtoise d'une chaîne d'hôtels maintenant à la grandeur du Québec.

En vue de votre prochain voyage, réservez dès maintenant sans frais à l'une des sept Auberges 1-800-463-2820.



AUBERGE DES GOUVERNEURS
La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec

CHICOUTIMI-QUÉBEC/CENTRE-VILLE, QUÉBEC/ST-ROCH, RIMOUSKI, SEPT-ÎLES, SHERBROOKE, TROIS-RIVIÈRES, VAL-D'OR, BENTON, JOLIETTE, MATANE, MONTREAL, ST-JEAN.

DÉCÈS et AVIS DIVERS

• RHETORIQUES et AMICALES • FUNÉRAILLES
• REMERCIEMENTS • IN MEMORIAM
• SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

705 AVIS DE DÉCÈS

BOILY (Marcel) — A Québec, le 16 octobre 1974, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Marcel Boly, technicien à C.A.R.D.E., époux de dame Françoise Lemelin. Il demeurait au 1273, rue Savoie, Orsainville. Les funérailles auront lieu le samedi 19 octobre à 9h. Départ du funérarium.

Lépine Ltee
7685 - 1ère Avenue
Charlesbourg
à 8h45, pour l'église St-Charles, Borromée, Charlesbourg et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Benoit Dufresne (Nicole), M. et Mme Roland Lacasse (Lise), M. et Mme Lucien Boly (Jeanne Paquet), Lionel, France, Claire et Marcel; deux petits-enfants: Marie-Josée et Manon Lacasse; ses frères et sœurs: M. et Mme Zoël Duchaine, M. et Mme Emile Quintin, M. et Mme Réjean Favreau, Mme Bertha Boly, M. et Mme François Lemelin, M. et Mme Albert Racine, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

CARON (Géraldine Mill) — A Québec, le 16 octobre 1974, à l'âge de 56 ans, est décédée dame Géraldine Mill, épouse de feu Camil Caron. Elle demeurait au 892, Place Belœil, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu samedi 19 octobre à 9h30. Départ du funérarium.

Lépine Ltee
2815 - des Quatre-Bourgeois
à 9h15, pour l'église St-Vincent, rue Wolfe et de là au cimetière St-Patrick. Elle laisse dans le deuil ses enfants: M. Paul Caron, M. Louis et Sylvie Caron; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Orla Goulet, M. et Mme Gérard Noël, M. et Mme Joseph Giguère, M. et Mme Alphonse Giguère, M. et Mme Desautels, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Le foyer funéraire sera ouvert de 2h à 5h et de 7h à 10h.

COTE (Jean-Marie) — A Québec, le 14 octobre 1974, à l'âge de 47 ans, est décédé Jean-Marie Côté, fils de feu Omer Côté et de feu Omerie Rioux. Il demeurait au 34 rue Couillard, Québec. Les funérailles auront lieu vendredi 18 octobre à 2h. Départ du salon funéraire Giguère & Tomasso Inc.

CROTEAU (Amanda Fillion) — A Thetford Mines, le 15 octobre 1974, à l'âge de 78 ans, est décédée dame Amanda Fillion, épouse de feu Edmond Croteau. Elle demeurait au 1176 Notre-Dame Nord, Thetford Mines. Les funérailles auront lieu vendredi 18 octobre à 11h. Départ de la résidence funéraire.

LAVIÈRE & FILS Ltee
81 rue Dumais ouest
à 10h45, pour l'église de St-Noël Chabanel et de là au cimetière de St-Alphonse. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Yvette, Jean-Marie (Marie-Paule), Paul, Robert, Françoise (Mme Gaston Létourneau), Gervaise (Mme Ferdinand Thivierge), Marthe (Mme Vve Arsène Salomon), Huguette (Mme Onil Labrie), Paulette (Mme Vve Gaston Croteau), Bertrand (Lise), ainsi que plusieurs petits-enfants.

DROLET (Jean Gérard "Kidoo") — A Québec, le 14 octobre 1974, à l'âge de 67 ans, est décédé Jean Gérard (Kidoo) Drolet, époux de dame Florence Turgeon. Il demeurait au 439, rue Ste-Thérèse. Les funérailles auront lieu vendredi, à 10h.

LAPLANTE (Simonne Giroux) — A Lévis, le 16 octobre 1974, à l'âge de 52 ans, est décédée dame Simonne Giroux, épouse de M. Jacques Laplante. Elle demeurait au 11, rue St-Gérard, Lauzon, et autrefois de la paroisse St-Dominique. Les funérailles auront lieu le samedi 19 octobre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine Ltee
300 chemin Ste-Foy
à 9h45, pour l'église St-Dominique et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, M. et Mme Donald Giguère (Jacqueline), M. René Laplante, sa petite-fille: Nancy Giguère; sa mère Mme J.-E. Giroux; ses frères et sœurs: M. et Mme Herménégilde Giroux de Mont-

Drolet, M. et Mme Paul-Omer Drolet, M. et Mme Maurice Beaumont, M. et Mme Laurence Turgeon, M. et Mme Georges Turgeon, M. et Mme Antonio Dion; ses petits-enfants: Eric, François, Manon, Sophie Drolet et Jiffany-Jane Holland; plusieurs neveux et nièces.

FORTIN (Paul) — A Lévis, le 16 octobre 1974, à l'âge de 70 ans, est décédé Paul Fortin, ex-employé de la Traverse de Lévis, fils de feu Octave Fortin et de feu dame Amanda Tanguay. Il demeurait au 11 rue du Fleuve, Bienville. Les funérailles auront lieu samedi 19 octobre à 10h. Départ de

GILBERT & TURGEON Ltee
9 rue Commerciale
Bienville
à 9h45, pour l'église de Lévis et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses sœurs et beaux-frères: Mme Gérard Lamontagne (Félicité), M. et Mme Roméo Beaudoin (Marianne), M. et Mme Jeannette Fortin, neveu et nièce: M. et Mme Robert Lamontagne.

GIGUÈRE (Paul) — A Québec le 15 octobre 1974, à l'âge de 73 ans est décédé M. Paul Giguère, ex-débardeur, époux de feu dame Alma Belzil. Il demeurait au 354, 9e Rue. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ du foyer funéraire

J. Bouchard & Fils Ltee
1290, 1ère Avenue
à 9h45 pour l'église St-Charles de Limouliou et de là au cimetière St-Charles (St-Vallier ouest). Il laisse dans le deuil son fils, ses filles, gendres et une belle-fille: M. et Mme Jean-Paul Giguère, Mme Laurette Grégoire, M. et Mme André Ménard, M. et Mme Robert Dumont; ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: M. et Mme Orla Goulet, M. et Mme Gérard Noël, M. et Mme Joseph Giguère, M. et Mme Alphonse Giguère, M. et Mme Desautels, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Le foyer funéraire sera ouvert de 2h à 5h et de 7h à 10h.

KILEY (Joseph W.) — A Cap-Rouge, le 15 octobre 1974, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Joseph W. Kiley, époux de dame Martha Trad. Il demeurait au 4005, St-Louis, Cap-Rouge. Les funérailles auront lieu vendredi 18 octobre 1974, à 10 heures. Départ de la résidence funéraire.

LAJEUNESSE (Charles) — A l'Ancienne-Lorette, le 15 octobre 1974, à l'âge de 46 ans et 11 mois, est décédé Charles Lajeunesse, époux de dame Véronique Paquet. Il demeurait au 1406, rue St-Albert, Ancienne-Lorette. Les funérailles auront lieu vendredi, à 3h. Départ de la résidence funéraire.

Sylvio Marceau Inc.
1400, rue Notre-Dame
Ancienne-Lorette
à 2h45 pour l'église de l'Ancienne-Lorette et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, son gendre, M. et Mme Daniel Rousseau (Nicole), M. Jacques Lajeunesse et Lucette et Sylvie; ses frères et sœurs, M. et Mme Launière Hamel (Marie-Anne), M. Léopold Lajeunesse, M. et Mme Wilfrid Lajeunesse, M. Maurice Lajeunesse, M. et Mme Lucien Dupuis (Pierrette), M. et Mme Jean-Guy Lajeunesse, M. et Mme Magella Lajeunesse, M. Georges Lajeunesse, M. Louis-Philippe Lajeunesse; beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Henri Paquet, M. et Mme René Létourneau, M. et Mme Roland Slight. Salon fermé de 5h à 7h.

LAPLANTE (Simonne Giroux) — A Lévis, le 16 octobre 1974, à l'âge de 52 ans, est décédée dame Simonne Giroux, épouse de M. Jacques Laplante. Elle demeurait au 11, rue St-Gérard, Lauzon, et autrefois de la paroisse St-Dominique. Les funérailles auront lieu le samedi 19 octobre à 10h. Départ du funérarium.

MALENFANT (Albert) — A Québec, le 14 octobre 1974, à l'âge de 79 ans et 4 mois, est décédé Albert Malenfant, époux de feu dame Yvonne St-Pierre. Il demeurait au 75, Place des Marquis, Beauport. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 octobre à 10h. Départ de la résidence funéraire

WILBROD Robert Inc.
738, avenue Royale
Beauport
à 9h45 pour l'église de Beauport et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, Marie (Mme Michel Gauthier), Victor, Claudette, Fernand et Gaëtan, ses petits-enfants, Nelson, Jean-Yves, Diane, Jean, Manon, Danielle, Nancy, Stéphane, Armand, Lyne ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. Le salon sera fermé de 5 à 7h.

PLANTE (Pierre) — A Québec, le 15 octobre 1974, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Pierre Plante, ex-employé de Dominion Corset, époux en 1ères noces de feu dame Yvonne Pelletier et en 2èmes noces de dame Marie-Blanche Pelletier. Il demeurait au 1778, rue de la Capricieuse. Les funérailles auront lieu samedi 19 octobre à 9h. Les funérailles sont sous la direction de la Coopérative funéraire

de l'Anse (Salon Carillon)
160 rue Carillon
à 8h45, pour l'église de St-Pascal et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Félix Plante (Jeanne Marceau), M. et Mme Gérard Plante (Azilda Minville), M. et Mme Rosaire Plante (Pauline Lapointe), M. et Mme Roger Hudon (Jeanne d'Arc Plante), M. et Mme René Biodeau (Yvonne Plante), M. et Mme Maurice Plante (Lauraine Leclerc); ses sœurs, frères, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Narcisse Beaulieu (Denise Plante), Mme Joseph Paradis (Maria Plante), Mme Anoncial Plante, Mme Bernadette Normand, M. et Mme Victorien Paquet, M. et Mme Alexandre Pelletier, M. et Mme Marcel Allaire, M. et Mme Simone Pelletier, Mme Marguerite Pelletier, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

ROBITAILLE (Jeanette Vermette) — A l'hôpital Ste-Foy, le 16 octobre 1974, à l'âge de 48 ans, est décédée dame Jeanette Vermette, épouse de M. Paul-H. Robitaille. Elle demeurait antérieurement à Québec. Les funérailles auront lieu samedi à 10h. Départ du foyer funéraire

J. Bouchard & Fils Ltee
1740 rue Bardy
à 9h45, pour l'église St-Pie X et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses fils, ses filles, son gendre: Messieurs Serge, Richard Robitaille, M. et Mme Christine Robitaille, M. et Mme Jean Poulin; ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: Mme Maurice Gaudin (Gabrielle), M. et Mme Oscar Paré (Rita), M. et Mme Marguerite Robitaille, Mme Thérèse Bolduc, M. Joseph Robitaille, son beau-père: M. Alcide Benoit, plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire ouvert 2-5, 7-10.

ROY (Aurélien Thibault) — A l'hôpital St-François d'Assise, le 15 octobre 1974, à l'âge de 90 ans et 5 mois, est décédé Aurélien Thibault, épouse en 1ères noces de feu Joseph Thomassin, en 2e noces de Laureat Roy. Elle demeurait au Lac Beauport. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ des salons funéraires

P.E. Asselin Enr.
845, Ave Notre-Dame
Notre-Dame des Laurentides
à 9h40 pour l'église de Notre-Dame des Laurentides et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: M. et Mme Alfred Thomassin (Marie), Mme veuve Emélie Vallet, M. et Mme Emélie Pelletier, M. et Mme Laurence Thomassin (Annie), Mme Laureat Roy (Réjeanne).

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

COUTURE (Chanoine J.-Ulric) — M. et Mme Léonidas Couture et tous les membres de la famille de M. le Chanoine J.-Ulric Couture remercient sincèrement, tous ceux qui leur ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion de son décès. Des remerciements s'adressent aussi aux membres du clergé qui se sont joints pour la concélébration ainsi qu'aux religieux, religieuses et à ses anciens paroissiens qui sont venus lui rendre un dernier hommage. A tous un sincère merci.

BEAULIEU (Robert) — Samedi, le 19 octobre 1974, à 3h p.m., en l'église de Charlesbourg sera chanté le service anniversaire de M. Robert Beaulieu, époux de dame Marie-Claire Drolet. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Jeanne Gignas) — Samedi le 19 octobre 1974 à 10 heures a.m., en l'église St-Pierre aux Liens, Orsainville, sera chanté le service anniversaire de dame Jeanne Gignas, épouse de M. Roger Bedard. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERUBE (Lucienne Dubuc) — Samedi le 19 octobre 1974 à 10 heures a.m., en l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier, sera chanté le service anniversaire de Mme Lucienne Dubuc, épouse de M. Georges-H. Bérubé. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAMSON (Jeanne Gaumond) — Dans l'avis du service anniversaire de madame Jeanne Gaumond Samson, on aurait dû lire que la cérémonie aura lieu samedi à 4 heures p.m.

GRANDE reconnaissance et remerciements à Jean XXIII, pour faveur obtenue, avec promesse de publier. Mme A. Jobin.

REMERCIEMENTS à Jean XXIII pour faveur obtenue avec promesse de publier. Mme G. Marquis.

BOUCHER (J.-Ernest) — Samedi le 19 octobre 1974 à 10h a.m., en l'église St-François d'Assise, sera chanté le service anniversaire de M. J.-Ernest Boucher, époux de dame Yvonne Savard. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHABOT (Philomène Lachance) — Samedi le 19 octobre à 3 heures p.m., en l'église de St-Pierre, le service anniversaire de dame Philomène Lachance épouse de M. Napoléon Chabot. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Eugène) le 19 octobre à 10 heures a.m., en l'église de Stoneham, sera chanté le service anniversaire de M. Eugène Cloutier, époux de dame Jeanette Cloutier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FISSET (Mlle Armandine) Vendredi le 18 octobre à 7.15 heures P.M., en l'église de l'Ancienne-Lorette, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mlle Armandine Fisset. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

725 SERVICES ANNIVERSAIRES

O'NEIL (Marie-Louise) — Il y a déjà un an que ton départ nous a profondément marqués, mais ton souvenir demeure à jamais cher à nos cœurs. Samedi le 19 octobre 1974 à 10 heures, en l'église de St-Joseph de Québec, ta famille et tes amis se réuniront pour assister à la célébration d'un service anniversaire à tes intentions, puissés-tu maintenant vivre intensément ta nouvelle vie.

BEAULIEU (Robert) — Samedi, le 19 octobre 1974, à 3h p.m., en l'église de Charlesbourg sera chanté le service anniversaire de M. Robert Beaulieu, époux de dame Marie-Claire Drolet. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Jeanne Gignas) — Samedi le 19 octobre 1974 à 10 heures a.m., en l'église St-Pierre aux Liens, Orsainville, sera chanté le service anniversaire de dame Jeanne Gignas, épouse de M. Roger Bedard. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERUBE (Lucienne Dubuc) — Samedi le 19 octobre 1974 à 10 heures a.m., en l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier, sera chanté le service anniversaire de Mme Lucienne Dubuc, épouse de M. Georges-H. Bérubé. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAMSON (Jeanne Gaumond) — Dans l'avis du service anniversaire de madame Jeanne Gaumond Samson, on aurait dû lire que la cérémonie aura lieu samedi à 4 heures p.m.

GRANDE reconnaissance et remerciements à Jean XXIII, pour faveur obtenue, avec promesse de publier. Mme A. Jobin.

REMERCIEMENTS à Jean XXIII pour faveur obtenue avec promesse de publier. Mme G. Marquis.

BOUCHER (J.-Ernest) — Samedi le 19 octobre 1974 à 10h a.m., en l'église St-François d'Assise, sera chanté le service anniversaire de M. J.-Ernest Boucher, époux de dame Yvonne Savard. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHABOT (Philomène Lachance) — Samedi le 19 octobre à 3 heures p.m., en l'église de St-Pierre, le service anniversaire de dame Philomène Lachance épouse de M. Napoléon Chabot. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Eugène) le 19 octobre à 10 heures a.m., en l'église de Stoneham, sera chanté le service anniversaire de M. Eugène Cloutier, époux de dame Jeanette Cloutier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FISSET (Mlle Armandine) Vendredi le 18 octobre à 7.15 heures P.M., en l'église de l'Ancienne-Lorette, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mlle Armandine Fisset. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Germaine Boily) — Samedi le 19 octobre 1974, à 3h p.m., en Notre-Dame de l'Espérance de Giffard, sera chantée une messe anniversaire pour dame Germaine Boily, épouse de M. Arthur-D. Hébert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA fleur de la charité
Une offrande pour
Le Secours aux Lépreux (Canada) Inc.
c.p. 1672 Succursale B
Montréal H3B 3L3 — Tél.: 336-9422
Reçu officiel envoyé pour tout don
Jolie carte d'attestation envoyée
aux parents du défunt

L'avenir de l'homme préoccupe le synode

CITE DU VATICAN (AFP) — Plusieurs cardinaux et évêques qui prennent part au synode qui se tient à Rome depuis le 27 septembre, se sont montrés inquiets et très pessimistes quant à l'avenir de l'homme, apprenant-on de source ecclésiastique informée.

Un cardinal aurait même déclaré, indiquant-on de même source: "La crise économique nous menace tous et nous n'y échapperons pas".

C'est dans les commissions, où les problèmes matériels des hommes ont été évoqués, que des voix se sont élevées pour mettre en garde les pères synodaux contre la tentation de s'enfermer dans l'Eglise sans regarder le monde.

Les grands thèmes ainsi abordés ont été:

1—La crise économique mondiale, avec tout ce qu'elle comporte en dangers pour l'ensemble de l'humanité.

2—Les jeunes qui, dans un monde de plus en plus sécularisé, sont à la recherche de la vérité par

des voies s'écartant parfois de la doctrine de l'Eglise.

3—Le monde ouvrier, confronté aux réalités quotidiennes, et qui risque de réagir violemment à la crise économique.

4—Les problèmes que pose l'influence marxiste dans un monde où le matérialisme prend une place croissante.

5—Les problèmes de l'amour, bousculés par une sexualité dévoyée.

Au cours de la discussion de ces grands thèmes, apprenant-on, les évêques se sont généralement posés en défenseurs de l'homme, c'est-à-dire qu'ils ont dépassé les questions théologiques pour s'attacher aux problèmes pratiques de la vie quotidienne.

"Les pères synodaux, a indiqué un porte-parole officiel, sont apparus comme des hommes qui lisent dans leurs journaux non seulement l'actualité religieuse mais l'ensemble des problèmes mondiaux."

Document final
Le problème de l'apostolat des laïcs a également

été abordé dans plusieurs commissions qui ont mis l'accent sur le fait qu'il fallait avoir recours aux laïcs pour évangéliser, non pas à cause du manque croissant de prêtres, mais par référence à "leur valeur de baptisés". Cette question, souvent posée par les représentants des jeunes Eglises du Tiers-Monde, sera certainement consignée dans le document final du synode, sorte de synthèse de tous les travaux, qui sera présenté lundi prochain, en séance plénière.

Ce document, croit-on savoir, tiendra compte des situations géographiques et historiques dans les différentes régions du globe, et des problèmes spécifiques qui se posent à l'évangélisation, thème de ce quatrième synode.

La discussion du rapport final commencera sans doute dès mardi et se poursuivra durant plusieurs jours. On s'attend généralement à voir abondamment amendé.

Le synode doit prendre fin le 26 octobre, si aucune décision contraire n'est prise d'ici-là.

Des milliers de dissidents dans les "hôpitaux-prisons" de l'Union soviétique?

BRUXELLES (d'après Reuter et PC) — Les autorités soviétiques ont injustement incarcéré des centaines de milliers de dissidents dans des hôpitaux psychiatriques, a déclaré aux journalistes M. Anthony de Meeus, porte-parole de la Commission pour la défense des droits de l'homme en URSS, qui a publié hier un rapport de cent quarante-cinq pages sur ces établissements.

Il est impossible de savoir le nombre exact, parce que l'Union soviétique refuse de fournir toute information sur les hôpitaux-prisons spéciaux: mais les dissidents émigrés indiquent qu'il s'agit de "plusieurs centaines au moins

et peut-être de milliers", a dit M. de Meeus.

On compte au moins sept hôpitaux de ce genre, administrés par le ministère soviétique de l'Intérieur et non par les autorités sanitaires, a ajouté M. de Meeus.

Le rapport de la commission engage les organisations médicales occidentales à condamner l'abus politique de la psychiatrie, et préconise la création d'un institut de psychiatrie qui servirait de commission internationale d'appel contre ce genre d'abus.

Un tel institut aurait essentiellement pour objectif de mener des enquêtes sur les plaintes d'individus

ou de groupes alléguant l'abus de la psychiatrie, et de protéger la société en général contre l'emploi de moyens psychiatriques comme instruments de domination politique.

A Ottawa
D'autre part, un groupe de rabbins et d'avocats juifs d'Ottawa ont visité l'ambassade soviétique au Canada hier pour réclamer que la justice soit assurée au procès de Victor Polsky, un Juif soviétique accusé de conduite dangereuse.

On affirme que M. Polsky, un physicien de 44 ans, s'est vu plusieurs fois refuser la permission d'émigrer en Israël. Il doit subir son procès cette semaine à Moscou, et fait face à une sentence possible de trois ans de prison.

Le groupe n'a pu rencontrer les autorités soviétiques de l'ambassade, mais il a remis une lettre de protestation à un gardien à l'intérieur de la grille.

Un extrait de cette lettre dit ceci: "Nous nous inquiétons du fait que le code criminel soviétique soit utilisé comme un autre moyen d'intimidation à l'endroit des éventuels émigrants vers Israël".

Seize morts en Corée

SEOUL (AFP) — Seize personnes au moins auraient trouvé la mort et une cinquantaine auraient été blessées dans l'incendie qui a ravagé, la nuit dernière l'hôtel "New Namsan" à Séoul. Selon la police la plupart d'entre elles se sont tuées en sautant par les fenêtres pour échapper aux flammes.

Le sinistre aurait éclaté vers 1h50 heure locale (16h55 GMT) au quatrième étage de l'établissement où résidaient cette nuit-là environ quatre-vingt-dix clients. Une cinquantaine de personnes se trouvaient également au même moment dans le "Night Club" de l'hôtel, situé au neuvième étage.

Une journée sans
LE SOLEIL
c'est comme un jour sans soleil...

horaire de télévision

CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup	CJBR (Canal 3) Rimouski
JEUDI 17 OCTOBRE	JEUDI 17 OCTOBRE
6.00 Magazine CKRT c	6.00 Entre nous c
6.30 Les Pierrafeu c	6.30 Sprint c
7.00 Téléjournal nat. & int. c	7.00 Nouvelles c
7.10 Actualités c	7.30 Rue des Pignons c
7.25 Nouvelles du sport	8.00 Les grands films: Columbo, une ville fatale c
7.30 Rue des Pignons c	9.30 Témoignages c
8.00 Baseball: Séries mondiales c	10.00 Film...
10.31 Téléjournal nat. int. & prov. c	10.15 Loto Perfecta c
10.54 Nouvelles du sport c	10.30 Téléjournal c
11.01 Appellez-moi Lise c	11.00 Appellez-moi Lise c
12.01 Les espions c	12.00 Les espions c
VENREDI	VENREDI
9.10 O Canada c	9.15 Les Oraliens c
9.15 Les Oraliens c	9.30 Les 100 tours de Centour c
9.30 Les 100 tours de Centour c	9.45 En mouvement c
9.45 En mouvement c	10.00 Au jardin de Pierrot c
10.00 Au jardin de Pierrot c	10.15 Edith Serei c
10.15 Clak c	10.30 P ur vous mesdames c
10.30 Personnalité féminine c	11.00 Recettes de Juliette c
11.00 Recettes de Juliette c	11.30 Les animaux chez eux c
11.30 Pour vous mesdames c	12.00 Bon appétit c
12.00 Mini-Fée c	12.30 Les Coqueluches c
12.30 Les Coqueluches c	1.30 Téléjournal c
1.31 Téléjournal c	1.35 Femme d'aujourd'hui c
1.36 Femme d'aujourd'hui c	2.30 Cinéma: Quelle nuit c
2.31 Cinéma: Quelle nuit c	4.00 Bobino c
4.00 Bobino c	4.30 Picolet c
5.00 Pour tous: L'amour du métier (3e partie) c	5.00 Pour tous: L'amour du métier (3ième partie)
CHAU (Canal 5) Carleton	CBGAT (Canal 9) Matane
VENREDI 18 OCTOBRE	JEUDI 17 OCTOBRE
9.00 Mire et Musique	6.00 Temporel
9.15 Les Oraliens	6.30 Actualités 24
9.30 100 tours de Centour	7.00 Téléjournal national
9.45 En mouvement	7.30 Rue des Pignons
10.00 Au jardin de Pierrot	8.01 Les grands films: "Columbo, une ville fatale"
10.15 Clak	9.31 A communiquer
10.30 Personnalité féminine	10.00 22 heures ce soir
11.00 Recettes de Juliette	10.15 Loto-Perfecta
11.30 Les animaux chez eux	10.31 Téléjournal national
12.00 Midi-dépêches - Quoi de neuf à l'est - Variétés Week-end - Horaire	10.46 Téléjournal provincial
12.30 Les coqueluches	10.54 Nouvelles du sport et météo
1.31 Téléjournal	11.01 Appellez-moi Lise
1.36 Femme d'aujourd'hui	12.01 Les Espions.
2.31 Cinéma: Quelle nuit	VENREDI
4.00 Bobino	9.15 Les Oraliens
4.30 Picolet	9.30 100 tours de Centour
5.00 Parle parle, jase jase	9.45 En mouvement
6.00 Maritimes aujourd'hui (Magazine)	10.00 Au jardin de Pierrot
6.15 Notre monde	10.15 Clak
6.25 Nouvelles du sport	10.30 Personnalité féminine
6.30 Maritimes aujourd'hui (Nouvelles)	11.00 Les recettes de Juliette
6.40 De ci, de ça	11.30 Les animaux chez eux
6.45 Nouvelles régionales de CBGAT	12.00 Mini-Fée
7.00 Ranch à Willie	12.30 Les Coqueluches
7.30 Marcus Welby MD	1.31 Téléjournal
8.31 Hors Série: La légende des Strauss	1.36 Femme d'aujourd'hui
9.30 Auto Patrouille	2.31 Cinéma: "Quelle nuit",
10.00 A la Canadienne	4.00 Bobino
10.30 Téléjournal national et international	4.30 Picolet
10.53 Nouvelles du sport	5.00 Pour tous: L'Amour du métier
11.00 Appellez-moi Lise	
12.00 Cinéma: Les hommes de Las Vegas.	